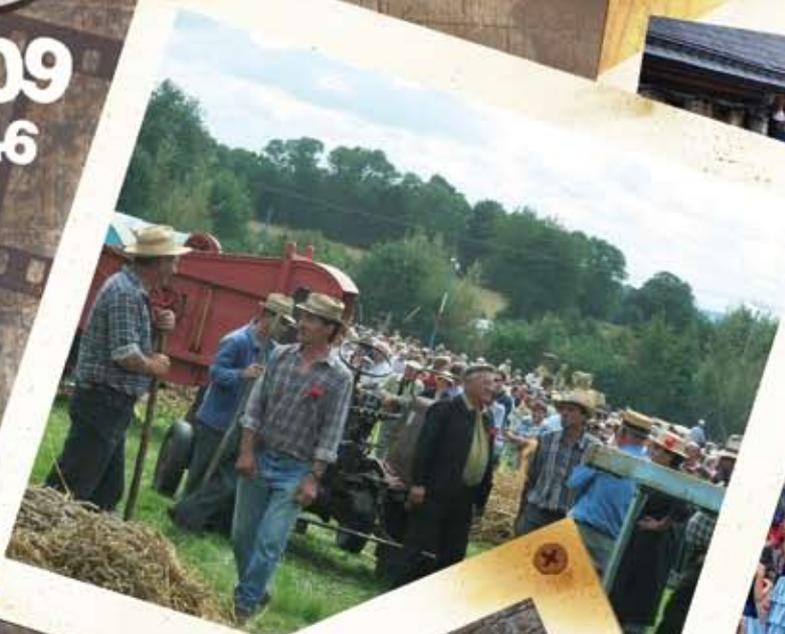


St-Denis-de-Gastines

La vie de la commune !



2009
N°46



SAINT-DENIS-de-GASTINES



PRÉSENTATION DES ÉLUS



Premier rang (de gauche à droite - de bas en haut) :

Philippe BAHIER (3ème adjoint) - Bertrand DESCHAMPS (1er adjoint)
Charles BROCHARD (Maire) - Christine MONNIER (4ème adjoint)
Gilbert PERRET (2ème adjoint)

Deuxième rang :

Denise POUTEAU - Raymond COQUARD - Annie BEDOUET
Thierry CHRETIEN - Valérie FOUQUE

Troisième rang :

Marie-Pierre DUFOUR - Laurent BRARD - Anita GONTIER
Jean LEBLANC - Georges CROISSANT

Quatrième rang :

Etienne CHENE - Sylvie HERRAULT - David LEPECULIER
Vincent HATTE

vie de NOTRE commune

- P.4 Le mot du Maire
- P.5 Liste des Maires de la Commune de Saint-Denis-de-Gastines
- P.5 Mandature 2008 - 2014
- P.7 Délégués Communaux
- P.8 État Civil
- P.9 Permis de construire-Déclaration de travaux-Permis de démolir
- P.11 Réforme du permis de construire
- P.12 Pour toute nouvelle construction
- P.14 Opération programmée d'amélioration de l'habitat
- P.14 Le matériel 2008
- P.15 La voirie 2008
- P.16 Cimetière communal
- P.17 Salle d'activités Château du Bourg
- P.18 Affaires économiques et habitat
- P.18 Démarche QSE-CI
- P.21 Diagnostic sécurité routière dans l'agglomération
- P.22 Classement des archives communales
- P.23 Centre de loisirs
- P.25 Service jeunesse
- P.27 Conseil municipal d'enfants
- P.29 Restaurant scolaire
- P.29 Fleurissement, aménagement paysager
- P.31 Personnel communal
- P.33 Tarifs 2009
- P.37 Infos Pratiques
- P.39 Grenelle de l'Environnement
- P.40 La récupération d'eau de pluie...
- P.41 L' E.D.I (Espace de Découvertes et d'Initiatives)
- P.42 Nouvelle immatriculation des véhicules
- P.42 Chiens dangereux : les principales dispositions
- P.44 Subventions 2008
- P.45 A méditer

sommaire

vie des associations

- P.46 Au foin de la rue
- P.46 Saint-Denis environnement
- P.47 Jeune garde football
- P.48 Jeune garde basket
- P.49 APEL
- P.49 OGEC (organisme de gestion des écoles catholiques)
- P.50 Familles Rurales
- P.50 La gaule gastinaise
- P.51 École de pêche
- P.51 Tennis de table
- P.51 Amicale des anciens combattants et autres conflits
- P.52 Vélo club gastinais
- P.52 Groupement défense des cultures et nuisibles
- P.53 Le club des aînés de Saint-Denis-de-Gastines
- P.53 Amicale gastinaise
- P.54 AGCB
- P.54 Comité des fêtes
- P.55 Calendrier des manifestations

Le mot du maire

Depuis 9 mois, notre nouveau conseil municipal est installé.

C'est une équipe largement renouvelée et rajeunie, puisque sur 19 membres, 9 sont nouveaux. Je tiens tout particulièrement à vous remercier d'avoir élu l'ensemble de ma liste qui a renouvelé mon mandat de Maire. Toutes les commissions ont été remaniées, chacun a trouvé sa place en fonction de ses connaissances et de ses souhaits, pour travailler dans l'intérêt général et la préparation de l'avenir.

Permettez-moi maintenant de remercier très chaleureusement les élus qui après un ou plusieurs mandats ont décidé de ne pas se représenter, je veux citer :
Mesdames Alice Petit, Marthe Lagrève, Messieurs Marcel Deniau, Luc Dessandier, Georges Hamon, Gérard Mareau, Bertrand Trotin.

Lors du dernier mandat, nous avons eu la chance d'avoir une équipe solidaire. Reste à souhaiter pour l'avenir outre cette solidarité, une vision juste pour la commune et des projets partagés par l'ensemble de l'équipe. A charge à cette nouvelle équipe d'anticiper, de gérer, de réaliser, de fédérer et surtout servir.

En mars, sur notre profession de foi, nous avons avancé diverses propositions, depuis certaines sont en cours de réalisations :

- La plus grosse innovation pour la commune consiste à la mise en place de la démarche Q.S.E-C.I, un secteur très large puisqu'il concerne aussi bien :
 - la sécurité des personnes et des biens, tant au niveau du personnel, de la sécurité routière, des manifestations, des équipements,
 - la recherche qualitative dans les interventions des différents secteurs, les achats, les marchés publics,
 - une démarche environnementale, tant au niveau du tri sélectif et de leurs traitements.

L'ensemble de cette démarche atteindra son objectif, lorsque les différents points feront l'objet d'une réflexion collective, y intégrant tous ses acteurs : les élus, le personnel communal, ses habitants...

- Le projet de rénovation de la Mairie en est à sa phase estimative.
- Le plan d'eau : l'exploitant a été contacté pour laisser son terrain, pour la mise à disposition à la commune. Il permettra de renforcer la défense incendie du bourg et des entreprises.
- Réservations de terrain pour zones constructibles. Des contacts seront pris prochainement.
- Projet d'extension du local technique pour le matériel du service d'eau et assainissement, diverses pistes sont envisagées.

A tout cela, il faut ajouter les différentes démarches pour le bon fonctionnement et l'amélioration du cadre de vie de tous les Dyonisiens.

Nous espérons tous que Saint-Denis puisse garder, développer l'ensemble de l'activité économique :

- des entreprises,
- des artisans,
- des commerces,
- des exploitations,
- des services,

le tout couronné par notre fort tissu associatif.

Avec mon équipe, j'é mets le souhait de prendre les bonnes décisions, de nous plier aux adaptations qui s'imposent au fil du temps, être toujours à l'écoute de tous.

J'associe les élus et le personnel communal pour vous souhaiter à tous de bonnes fêtes de fin d'année et une bonne année 2009.

Je vous donne rendez-vous à la salle Georges Chrétien le vendredi 9 janvier 2009 à 20H00 pour la cérémonie des vœux.

Le Maire,
Charles BROCHARD

Liste des maires de la commune de Saint-Denis-de-Gastines

1791 M. A-F George	1840-1882 M. Constant De Coeurdoux
1792-1798 M. G. Quinton	1882-1892 M. Charles Poirier-Coutansais
1798-1800 M. F. Brochard	1892.-1911 M. Victor Jousset
1800-1816 M. Louis Gilles Casimir Richard-Villiers	1911-1925 M. Paul d'Etchegoyen
1816-1817 M. Henri d'Héliard	1925-1961 M. Jean Poirier-Coutansais
1817-1821 M. Deschamps Dumery	1961-1983 M. Georges Chrétien
1821-1830 M. De Coeurdoux	1983-1989 M. Augustin Quinton
1830-1840 M. Louis Gilles Casimir Richard-Villiers	1989-1995 M. Georges Geslin
	1995-en cours M. Charles Brochard

mandature 2008 - 2014

TABLEAU DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Maire: BROCHARD Charles (convoqué à toutes les commissions)

Adjoints: DESCHAMPS B., PERRET G., BAHIER P., MONNIER C.

FINANCES - DEBATS - ORIENTATIONS BUDGETAIRES	COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
Président : • BROCHARD Charles • DESCHAMPS Bertrand • LEBLANC Jean • CHRETIEN Thierry • LEPECULIER David • CROISSANT Georges • COQUARD Raymond • CHENE Etienne • BAHIER Philippe • MONNIER Christine • PERRET Gilbert	Président : • BROCHARD Charles 3 Titulaires: • DESCHAMPS Bertrand • PERRET Gilbert • BAHIER Philippe 3 Suppléants: • MONNIER Christine • CHRETIEN Thierry • COQUARD Raymond
AFFAIRES SOCIALES / CCAS	AFFAIRES ECONOMIQUES ET HABITAT
Président : • BROCHARD Charles • MONNIER Christine • POUTEAU Denise • BEDOUET Annie • FOUQUE Valérie • CHENE Etienne	Président : • DESCHAMPS Bertrand • CHRETIEN Thierry • CROISSANT Georges • COQUARD Raymond • PERRET Gilbert • HERRAULT Sylvie

DEMARCHE «Q.S.E» -CI (Qualité, Sécurité, Environnement) Communication et Information	BATIMENTS - AMENAGEMENTS ET ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS
Président : • DESCHAMPS Bertrand • CHRETIEN Thierry • PERRET Gilbert • LEPECULIER David • BRARD Laurent • DUFOUR Marie Pierre • GONTIER Anita • MONNIER Christine	Président : • PERRET Gilbert • DESCHAMPS Bertrand • POUTEAU Denise • GONTIER Anita • LEBLANC Jean • BRARD Laurent • COQUARD Raymond • HERRAULT Sylvie • CHENE Etienne
SPORTS - LOISIRS - ANIMATIONS CULTURELLES - TOURISME - PROMOUVOIR ST DENIS	VOIRIE - AMENAGEMENTS RURAUX - AGRICULTURE - EAU ET ASSAINISSEMENT
Président : • PERRET Gilbert • CHRETIEN Thierry • BRARD Laurent • LEPECULIER David • CROISSANT Georges • COQUARD Raymond • HATTE Vincent • CHENE Etienne • MONNIER Christine	Président : • BAHIER Philippe • POUTEAU Denise • LEBLANC Jean • COQUARD Raymond • FOUQUE Valérie
AMENAGEMENTS PAYSAGERS - EMBELLISSEMENT	RESTAURANT SCOLAIRE - CENTRE DE LOISIRS & SERVICE JEUNESSE - AFFAIRES SCOLAIRES
Président : • MONNIER Christine • POUTEAU Denise • LEBLANC Jean • COQUARD Raymond • FOUQUE Valérie • DUFOUR Marie-Pierre	Président : • MONNIER Christine • POUTEAU Denise • GONTIER Anita • BEDOUET Annie • HERRAULT Sylvie • FOUQUE Valérie • DUFOUR Marie-Pierre • HATTE Vincent
GESTION DU PERSONNEL COMMUNAL	
(Maire et adjoints seulement) Président : • BROCHARD Charles • DESCHAMPS Bertrand • PERRET Gilbert • BAHIER Philippe • MONNIER Christine	

Délégués communaux



COMMUNAUTE DE COMMUNES
Conseil communautaire
3 Titulaires : • BROCHARD Charles • DESCHAMPS Bertrand • LEPECULIER David
2 Suppléants: • PERRET Gilbert • CHRETIEN Thierry
PAYS DE LA HAUTE MAYENNE
Titulaires : • DESCHAMPS Bertrand
SIVU DU PAYS D'ERNEE (transports scolaires)
Titulaire: • FOUQUE Valérie Suppléant: • CROISSANT Georges
SYNDICAT DE BASSIN ET SYNDICAT D'ELECTRIFICATION
2 Titulaires : • LEBLANC Jean • BROCHARD Charles
2 Suppléants : • BRARD Laurent • BAHIER Philippe
ASSOCIATION JUMELAGES ET ECHANGES INTERNATIONAUX DU PAYS D'ERNEE
1 Titulaire: • MONNIER Christine
1 Suppléant : • PERRET Gilbert
O.T.S.I DU PAYS D'ERNEE
1 Titulaire: • MONNIER Christine
1 Suppléant : • POUTEAU Denise
MAISON DE RETRAITE
3 Titulaires: • BROCHARD Charles • DESCHAMPS Bertrand • MONNIER Christine
2 Suppléants : • PERRET Gilbert • POUTEAU Denise

CIAS (centre intercommunal d'action sociale)
1 Titulaire: • MONNIER Christine 1 Suppléant : • GONTIER Anita
LISTE ELECTORALE
1 délégué nommé par le Sous Préfet : •
1 délégué nommé par le conseil municipal : • PERRET Gilbert
CNAS (comité national d'action sociale pour le personnel communal)
1 Titulaire : • BROCHARD Charles
1 Suppléant: • PERRET Gilbert
AFFAIRES SCOLAIRES (voir près de parents des écoles maternelles ou primaires)
2 Titulaires: • BEDOUET Annie • HATTE Vincent
1 Suppléant: • FOUQUE Valérie
DELEGUES SECURITE
1 Titulaire: • DESCHAMPS Bertrand
1 Suppléant : • BAHIER Philippe
DELEGUES DEFENSE
1 Titulaire: • COQUARD Raymond
1 Suppléant : • BROCHARD Charles
DELEGUES A L'ETANG NEUF DE JUVIGNE
1 Titulaire: • COQUARD Raymond
1 Suppléant : • BROCHARD Charles
DELEGUES DE MAYENNE HABITAT
1 Titulaire: • BROCHARD Charles
1 Suppléant : • PERRET Gilbert

ÉTAT CIVIL

novembre 2007
novembre 2008

Naissances

2007

ABIVEN Rafael _____	31 octobre
Bel Air	
BRARD Esteban _____	17 novembre
8, impasse des Mésanges	
HATTE Pauline _____	26 novembre
La Porte	

2008

FOUILLEUL Jonas _____	20 janvier
La Grélunière	
DELANGLE Lucie _____	21 janvier
La Demeurantais	
BRILHAULT Dylan _____	14 février
La Chaussée	
BRILHAULT Valentin _____	14 février
La Chaussée	
GUÉRIN Rose-Lalie _____	8 mars
2, rue des Prés	
LEPÉCULIER Josué _____	01 juillet
La Paillardière	
BARRABÉ Johann _____	16 juillet
7, avenue de l'Hermitage	
BOLUS Kathelynn _____	18 août
1, impasse du Ruisseau	
DOITEAU Benjamin _____	1 septembre
17, rue d'Ernée	
BAHIER Mathéo _____	17 octobre
L'Oisillon	

Mariage

2008

LE GROS Mickaël _____	2 août
& MAREAU Aurélie	
Bazougers (53) – La Millardière	

Décès

35 décès dont 21 à la Maison de retraite 1, rue Pasteur (★)

2007

Mme GAUCHER Cécilia , _____	3 novembre
née AUGER, Froulay	
*M. BAHIER Paul _____	21 novembre
*Mme LE BOURDAIS Emilienne , _____	22 novembre
née MOQUET	
M. ROYER Louis , _____	12 décembre
1, rue des Roses	
M. HARDAGON Roger , _____	15 décembre
22, rue des Roses	
*Mme COUASNON Marie , _____	20 décembre
née BALLUAIS	
Mme FONTAINE Modeste , _____	25 décembre
née RENOULLIN, 5, rue Beauséjour	
Mme TRÉHET Constance , _____	29 décembre
née THOMAS, Blanche Noë	

2008

*Mme LEMÉTAYER Odette , _____	13 janvier
née GARNIER	
*Mme HAMEAU Yvonne , _____	15 janvier
née ROUSSEAU	
*M. FOISNET Félix _____	20 janvier
*Mme VAUGEOIS Marie , _____	21 janvier
née TABURET	
*Mme BLANCHET Joséphine , _____	29 janvier
née SIMON	
M. DENIS Marcel , _____	15 février
6, rue de la Vallée	
Mme GANDON Simone , _____	24 février
née LAUNAY, 9, rue du Maine	
*M. LAGRÈVE Louis _____	7 mars
*M. BELLOCHE Joseph _____	3 avril
*Mme FOISNET Alice , _____	10 avril
née BAHIER	
*M. HEYNER Jean _____	19 avril
*M. QUINTON Sylvain _____	3 mai
*Mme BERNARD Ambroisine , _____	11 mai
née CLOSSAIS	
Mme LEGROS Marie-Josèphe , _____	14 mai
née GUÉRIN, La Rabine	
*M. LAMBERT Victor _____	31 mai
*Mme GOUGEON Berthe , _____	21 juin
née BARDOUX	
Mme LAGRÈVE Cécile , _____	8 juillet
née FRÉARD, 15, rue de Bretagne	
*Mme BLANCHET Marguerite , _____	14 juillet
née DOMAIGNÉ	
Mme COQUIN Hélène , _____	28 juillet
née JOHAN, 14, rue du Bocage	
*Mme BOURCIER Germaine , _____	29 août
née FOUQUÉ	
M. DELESTRE Dominique , _____	31 août
La Rabine	
M. MAREAU Joseph , _____	25 septembre
Le Haut Rigardon	
*Mme BENOIST Maria , _____	2 octobre
née HAVARD	
M. ROUSSEAU Maurice , _____	3 octobre
58, rue de Bretagne	
*Mme LUCAS Georgette , _____	6 octobre
née TARLEVÉ	
M. LAGRÈVE Paul , _____	14 octobre
15, rue de Bretagne	
*M. BELLARD Claude _____	21 octobre

PERMIS DE CONSTRUIRE DÉCLARATION DE TRAVAUX PERMIS DE DÉMOLIR

Accordé le

2007	21 décembre	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ERNÉE pour la construction d'un bâtiment à usage de logistique et de transport, rue de l'Industrie
	30 octobre	TROTIN Jérôme pour la transformation d'une fenêtre en porte-fenêtre, 42, rue de Normandie
	31 novembre	DELANGLE Frédéric pour la rénovation d'une charpente et la pose de quatre velux, La Demeurantais
2008	18 décembre	GOURET Frédéric pour la création d'ouvertures, La Petite Rouairie
	20 décembre	PHÉLIPOT Géraldine et TRÉHET Philippe pour le réaménagement et l'extension d'une maison d'habitation, Le Gué d'Oscence
	8 janvier	PASSARD Georges pour l'aménagement de la devanture de la boulangerie pâtisserie, 30, rue de Bretagne
	28 janvier	GAEC GARNIER-RAGOIN pour la couverture d'une fumièrre et l'extension d'une stabulation vaches laitières, Les Heurlières
	28 janvier	DESHAYES Franck pour un changement d'affectation pièce d'habitation en bureau d'accueil et agrandissement d'une porte d'entrée, 29, rue de Bretagne
	28 janvier	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ERNÉE pour la construction de deux logements passifs, lotissement des Prés II
	19 février	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ERNÉE pour la construction d'un studio de répétition de musiques actuelles, impasse de l'Harmonie
	15 février	LEMARÉCHAL Thierry pour l'aménagement de combles et la pose de trois velux, 7, rue de la Ferté
	21 février	COMMUNE DE SAINT-DENIS-DE-GASTINES pour la construction d'une salle d'activités, 8, rue du Maine
	1 mars	PHILLIPS Stephen pour la construction d'un abri de jardin, La Rue
	21 mars	COULANGE Anthony pour l'extension d'une maison d'habitation, 19, rue Beauséjour
	26 mars	SAUNDERS Kenneth pour l'installation d'une antenne parabolique, 2, rue des Sports
	28 mars	BARRABÉ Bernard pour la réhabilitation d'une maison d'habitation, L'Auberdière
	2 mai	COQUIN Christian pour l'aménagement d'une maison d'habitation, La Brosse
	10 mai	DOITTÉE Georges pour des travaux de ravalement de façade, 2, rue de l'Eglise
	29 mai	ORANGE France UPR pour l'implantation d'un pylône de téléphonie mobile, La Gautraie
	5 juin	FRÉARD Hubert pour la construction d'une stabulation et d'un hangar de stockage, Les Noës
9 juin	EARL DE LA CHESNAIE pour l'extension de la laiterie existante et la construction d'un hangar fourrages et matériel, La Chesnaie	
19 juin	OSBORNE John pour la construction d'une annexe à la maison, La Machardière	
24 juin	LEPÉCULIER Nadia pour l'installation d'un abri de jardin, 28, rue des Roses	
24 juin	FORÉT Ludovic pour l'installation d'un abri de jardin, rue Saint Stanislas	
24 juin	CROISSANT Georges pour la construction d'un abri de jardin, La Hairière	
8 juillet	MAYENNE HABITAT pour la construction de deux logements locatifs, Le Hameau de la ferté II	
17 juillet	HAMEAU Denis pour la construction d'un bûcher avec volière, 8, rue d'Anjou	
22 juillet	ROUSSEAU Alain pour l'aménagement d'une maison d'habitation, La Haute Bruyère	



PERMIS DE CONSTRUIRE DÉCLARATION DE TRAVAUX PERMIS DE DÉMOLIR

Accordé le

2008	3 août	COQUARD Raymond pour la construction d'un abri de jardin, Les Fougerolles
	11 août	NEESAM Paul pour la réhabilitation d'une maison, La Lande de Cougé
	11 août	COURTEILLE Vincent pour la réalisation d'un SAS d'entrée, 8, rue de Bretagne
	17 septembre	MONNIER Rémy pour l'extension d'une maison d'habitation, La Gare
	17 septembre	GAEC DES COUDRAIS pour la construction d'un hangar à fourrage et d'une nurserie, Les Coudrais
	17 septembre	EARL MOTIN pour l'extension d'un bâtiment agricole, La Roffinière
	17 septembre	SCI LE DOMAINE DU MOULIN DE LA FORGE pour la démolition d'un bâtiment, L'Auvrie
	17 septembre	FONTAINE Mickaël et DUFEU Laëtitia pour l'aménagement d'une habitation, La Paisière
	17 septembre	GARDNER-LONG Ian et BLACKBURN Roy pour la pose de deux velux, 8, impasse des Muguets
	17 septembre	DAVIS Sandra pour la pose de deux velux, 6, impasse des Muguets
	22 septembre	REBUFFÉ Eric pour la réhabilitation d'une maison, Les Fougerolles
	23 septembre	HATTE Emile pour la transformation d'une porte en fenêtre, 1, place Bellevue
	29 septembre	EARL DE LA CHOGONNIERE pour la construction d'un hangar de stockage, La Chogonnière
	29 septembre	CROISSANT Philippe pour la construction d'un local technique, La Gougeonnière
	20 octobre	GOUGEON Jean-Claude pour l'aménagement d'une maison d'habitation, La Gautraie
	24 octobre	LEBLANC René pour la construction d'une maison d'habitation, lotissement des Prés II
	28 octobre	REBOURS Jean-Paul pour l'aménagement d'une maison existante, 26, rue de la Gare

Les coordonnées de l'unité territoriale

Unité Territoriale Nord Mayenne

226, rue Joseph Cugnot - ZI « Le Terras » - BP 125 - 53103 Mayenne cedex

Bureau d'urbanisme - Tél : 02.43.08.24.20 * Fax : 02 43 08 24 39

horaires d'accueil physique des usagers

Exclusivement sur rendez-vous les mardi, jeudi et vendredi après-midi de 14h00 à 17h00

Permanences à compter du 1er novembre 2007 à :

- **Pré en Pail**, les mercredis matin de 9h00 à 12h00 - salle de réunion de la communauté de communes ;
- **Ernée**, les jeudis matin de 9h00 à 11h30 - bureau n°2 de la cité administrative, square Renault Morlière ;
- **Villaines la Juhel**, les mercredis après midi de 14h00 à 18h00 - salle de réunion de la communauté de communes ;

Accueil téléphonique

Tous les jours de 14h00 à 17h00

RÉFORME DU PERMIS DE CONSTRUIRE

Le permis de construire et les autres autorisations d'urbanisme font actuellement l'objet d'une réforme majeure qui est entrée en vigueur le 1er octobre 2007.

Les objectifs de la réforme

La réglementation de l'urbanisme et les procédures pour obtenir un permis de construire sont devenues au fil du temps de plus en plus complexes.

Pour ces raisons, le gouvernement a décidé une réforme des autorisations d'urbanisme dont les objectifs sont de :

- clarifier et regrouper les différentes procédures existantes
- garantir les délais et améliorer les conditions d'instruction des demandes
- renforcer la sécurité juridique des autorisations d'urbanisme et responsabiliser les acteurs

Les nouvelles dispositions visent à faciliter l'acte de construire pour les citoyens, en clarifiant le droit de l'urbanisme, en améliorant les conditions d'instruction des demandes et en simplifiant le contrôle des travaux.

1-Des procédures regroupées

Le code de l'urbanisme prévoit actuellement 11 régimes d'autorisation et 5 régimes de déclaration.

La réforme regroupe ces autorisations en

3 permis :

- permis de construire
- permis d'aménager
- permis de démolir

et **une déclaration préalable**.

2-Des champs d'application plus précis

Le champ d'application des procédures est fixé de façon exhaustive et concerne :

- les constructions nouvelles ;
 - les travaux sur constructions existantes ;
 - les aménagements ;
 - les démolitions, le décret imposant notamment un permis de démolir dans les secteurs protégés au titre du paysage ou des monuments.
- Pour chacune de ces catégories le code de l'urbanisme énumère :
- les travaux soumis à autorisation,
 - les travaux soumis à déclaration préalable,
 - les travaux dispensés de formalité du fait de leur faible importance ou de leur caractère précaire.

3-Des délais d'instruction garantis aux demandeurs et un contenu des dossiers de demande précisé

Un délai « de base » est indiqué sur le récépissé remis au demandeur lors du dépôt de son dossier en mairie.

Ce délai est de :

- 1 mois pour les déclarations,
- 2 mois pour les permis de construire maison individuelle et les permis de démolir,
- 3 mois pour les autres demandes de permis de construire et les permis d'aménager.

Une majoration de délai peut être fixée lorsque certaines consultations sont nécessaires (architecte des bâtiments de France notamment).

Cette majoration doit être notifiée au plus tard 1 mois après le dépôt du permis en mairie.

La liste des pièces composant le dossier est désormais donnée de façon exhaustive.

Si le dossier est incomplet, la demande de pièces manquantes doit être notifiée dans le délai d'1 mois à partir du dépôt de la demande en mairie. Passé ce délai, aucune prolongation de délai n'est possible.

La mise en oeuvre

Les imprimés pour demandes et la notice/mode d'emploi sont disponibles sur le site internet du ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables à l'adresse suivante :

<http://www.nouveaupermisdeconstruire.gouv.fr>

Les usagers ne disposant pas d'accès à internet peuvent retirer les imprimés en mairie, unique lieu de dépôt des dossiers de demandes d'autorisations d'urbanisme. Les renseignements généraux sur les autorisations d'urbanisme peuvent être obtenus également en mairie ou auprès des unités territoriales de la direction départementale de l'équipement.

ATTENTION

Les personnes ayant obtenu un permis de construire avant le 1er octobre et qui achèvent leur construction après cette date doivent produire le nouveau type de déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT).

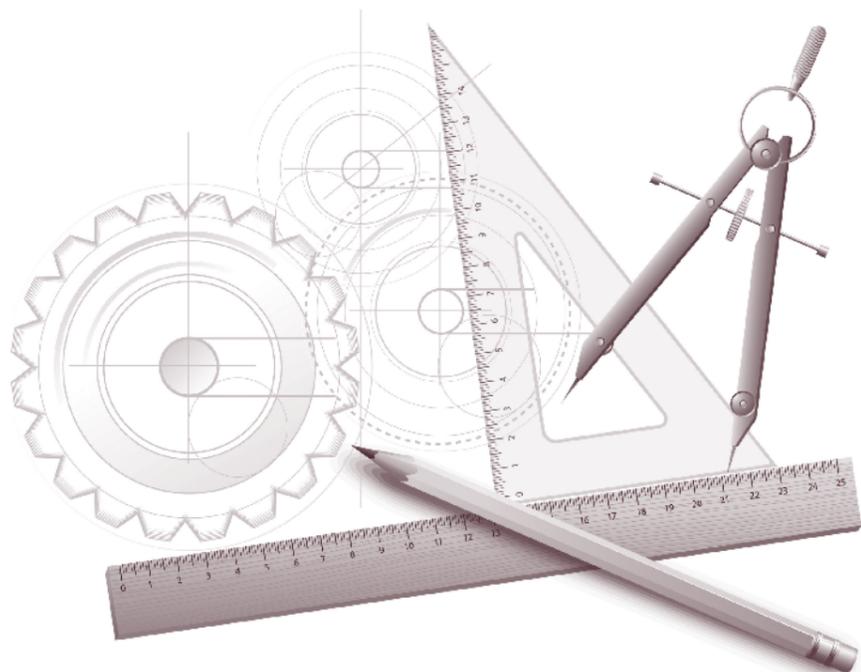
POUR TOUTE NOUVELLE CONSTRUCTION

1 - Constructions de nouvelles surfaces de plancher :

	Pas de formalité	Déclaration Préalable	Permis de Construire
Construction de nouvelle SHOB [1]	Inférieure ou égale à 2m ² de SHOB	Supérieure à 2m ² et inférieure ou égale à 20m ² de SHOB	Supérieure à 20m ² de SHOB
Habitations Légères de Loisir implantées dans un camping ou dans un parc résidentiel de loisir	Inférieure ou égale à 35m ² de SHON [2]	Supérieure à 35m ² de SHON	

2 - Constructions ne créant pas de surfaces de plancher ou moins de 2 m² :

	Pas de formalité	Déclaration Préalable	Permis de Construire
Construction ou autres que éoliennes	Moins de 12m de haut	12m de haut et plus	
Eoliennes	Moins de 12m de haut		12m de haut et plus
Pylônes, poteaux, statues, gros outillage et ouvrages du même type autres que éoliennes	Jusqu'à 12m de haut	Plus de 12m de haut	
Murs (autres que murs de soutènement et de clôtures)	Moins de 2m de haut	2m de haut et plus	



3 - Autres constructions ou installations :

	Pas de formalité	Déclaration Préalable	Permis de Construire
Piscines non couvertes ou dont la couverture est de moins de 1.80m	Bassin inférieur ou égal à 10m ²	Bassin supérieur à 10m ² inférieur ou égal à 100m ²	Bassin supérieur à 100m ²
Piscines couvertes dont la couverture est de plus de 1.80m de haut			Toutes
Châssis et serres de production	Hauteur inférieure ou égale à 1.80m	Hauteur supérieure à 1.80m et inférieure à 4m ET surface inférieure ou égale à 2 000m ² au sol	Hauteur supérieure à 4m OU hauteur supérieure à 1.80m et surface supérieure à 2000m ² au sol
Lignes électriques		Moins de 63 000 volts	63 000 volts et plus
Clôtures nécessaires à l'activité agricole	Toutes		
Clôtures (pas nécessaires à l'activité agricole)	Dans les autres cas	- Dans un secteur délimité par un PLU - Dans les communes ou parties de commune l'ayant décidé par délibération - Dans le champ de visibilité des Monuments Historiques - Dans une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysagé ou ZPPAUP - Dans un site inscrit	
Murs de soutènement	Tous		
Mobilier urbain	Tous		
Ouvrages d'infrastructure	Tout ouvrage d'infrastructure terrestre, maritime ou fluviale tel que les voies, ponts et infrastructures portuaires et aéroportuaires		
Caveaux et monuments funéraires situés dans l'enceinte d'un cimetière	Tous		
Canalisations, lignes ou câbles souterrains	Tous		

[1] Surface Hors Oeuvre Brute = à toutes les surfaces de plancher

[2] Surface Hors Oeuvre Nette = surface habitable

OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Avant de démarrer les chantiers ...
Sur notre commune, des conseils et des subventions non remboursables dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) de la CC de l'Ernée

Depuis février 2008 jusqu'en janvier 2011, l'OPAH permet l'intervention de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) et de la communauté de communes de l'Ernée

N'hésitez pas, avant de démarrer vos travaux, renseignez vous auprès d'Habitat et Développement de la Mayenne, Elisabeth TAMPIER est à votre disposition pour tous conseils et aide administrative et ce gratuitement

RENSEIGNEZ VOUS :

→ Au 02 43 91 19 91

→ Permanences à la CC de l'Ernée, ZA de la Querminais à Ernée, les 1ers et 3èmes mardis de 9h à 12h00

PAR EXEMPLE, des aides particulières pour les travaux visant à économiser l'énergie, pour les travaux adaptés au vieillissement des personnes ... **MAIS AUSSI** pour des travaux de couverture, de mise aux normes d'assainissement....

→ Pour les propriétaires occupants, se munir de l'avis d'imposition 2007

→ Pour tous propriétaires, apporter si possible les documents techniques (plans, devis, photos..)



Douche accessible



Chaudière performante



Façade traditionnelle

Voir avec Habitat et Développement la liste des travaux subventionnables et les critères d'accès aux aides de l'Agence Nationale de l'Habitat et de la CC de l'Ernée

Le matériel 2008

La salle Georges Chrétien s'est vue doter de 250 nouvelles chaises avec chariots, ce qui porte le nombre total de chaises à 540, pour un prix de 23.396,75 €.

Une débroussailleuse au prix de 1000 € est venue compléter le petit outillage du service technique.



LA VOIRIE 2008

Un programme d'investissement de 22.507€ HT est réalisé.

Il s'agit de rechargements ou d'enduits de renouvellement sur les chemins ci-après :

- CR La Gasnerie,
- CR Le Petit Bois,
- CR Le Haut Champorin
- CR La Georgère

Impasse du Puits

Afin de favoriser l'installation de nouveaux artisans sur la Z.A de la Gaptière, des travaux d'installation de réseaux ont été réalisés pour un montant de 34.952,30 € sur le deuxième tronçon de l'impasse du Puits.

Il s'agit :

- du terrassement et de l'empierrement de la voie,
- du réseau électrique,
- du réseau de télécommunications,
- de l'éclairage public.



Droits et obligations des riverains

Plantations riveraines

Il n'est permis d'avoir des arbres en bordure du domaine public routier qu'à une distance de 2 mètres pour les plantations qui dépassent 2 mètres de hauteur et à la distance de 0,50 mètre pour les autres. Cette distance est calculée à partir de la limite de l'emprise.

Toutefois, les arbres, arbustes et arbrisseaux de toute espèce peuvent être plantés en espaliers, sans condition de distance, lorsqu'ils sont situés contre un mur de clôture et à l'intérieur de la propriété riveraine.

Lorsque le domaine public routier communal est emprunté par une ligne de distribution aérienne (électricité, télécommunications...), le riverain doit consulter le gestionnaire des réseaux concernés.

Les plantations faites antérieurement et à des distances moindres que celles prescrites ci-dessus ne peuvent être renouvelées qu'à la charge d'observer les distances fixées. Les sujets morts doivent être abattus et ne peuvent pas être remplacés.

Hauteur des haies vives

Aux embranchements routiers, la hauteur des haies ne pourra excéder 1 mètre au-dessus de l'axe des chaussées sur une longueur de 50 mètres comptée de part et d'autre du centre de ces embranchements, carrefours et bifurcations.

La même hauteur doit être observée du côté du petit rayon sur tout le développement des courbes du tracé et sur une longueur de 30 mètres dans les alignements droits adjacents.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, il peut toujours être commandé de limiter à 1 mètre la hauteur des haies vives bordant certaines parties du domaine public routier communal lorsque cette mesure est commandée par la sécurité de la circulation.

Les haies plantées après autorisations, à des distances moindres que celles ci-dessus peuvent être conservées, mais elles ne peuvent être renouvelées qu'à la charge d'observer les dispositions du présent règlement.

Elagage et abattage

Les arbres, les branches et les racines qui avancent sur le sol du domaine public routier communal doivent être coupés à l'aplomb des limites de ce domaine à la diligence des propriétaires ou fermiers.

Les haies doivent toujours être conduites de manière à ce que leur développement, du côté du domaine public, ne fasse aucune saillie sur celui-ci. Ainsi qu'aux embranchements, carrefours, bifurcations, les arbres à haut jet doivent être, par les soins des propriétaires ou des fermiers, élagués sur une hauteur de 3 mètres à partir du sol dans un rayon de 50 mètres compté du centre des embranchements carrefours, bifurcations.

Les mêmes prescriptions sont applicables aux arbres à haut jet, situés à moins de 4 mètres de la limite du domaine public routier, sur tout le développement du tracé des courbes du côté du plus petit rayon et sur une longueur de 30 mètres dans les alignements droits adjacents.

A aucun moment, le domaine public routier communal, y compris ces dépendances, ne doit être encombré et la circulation entravée ou gênée par les opérations d'abattage, ébranchage, de débitage et autres, des arbres situés sur les propriétés riveraines.

La signalisation temporaire du chantier d'élagage est sous la responsabilité de l'entreprise qui exécute les travaux. Toutefois, lorsque les travaux sont effectués par le riverain, la signalisation temporaire pourra être prise en charge par les gestionnaires de la voie selon l'accord préalable définissant les conditions d'intervention.

A défaut d'exécution des travaux d'élagage des plantations riveraines, les propriétaires seront mis en demeure de procéder à la réalisation dans un délai d'un mois.

cimetière communal

De nombreuses tombes devenues insalubres et dangereuses ont été enlevées suite à une procédure réglementaire de reprises de concessions dans les carrés A et B de notre cimetière.

Un columbarium est mis en place à l'entrée principale près de la chapelle, son coût pour la commune : 3.802,28 €.

Le Conseil Municipal a fixé à 250 € le prix de la case pour une durée de 15 années et a adopté le règlement comme ci-après :



REGLEMENT DU COLUMBARIUM

Article 1 : Un Columbarium est mis à la disposition des familles pour leur permettre d'y déposer des cendriers.

Article 2 : Le Columbarium est divisé en cases destinées à recevoir uniquement des cendriers cinéraires.

Article 3 : Les cases sont réservées aux cendres des corps des personnes :

- décédées à Saint-Denis-de-Gastines,
- domiciliées à Saint-Denis-de-Gastines alors même qu'elles seraient décédées dans une autre commune,
- non domiciliées dans la commune mais ayant droit à l'inhumation dans une concession familiale.

Article 4 : Chaque case pourra recevoir de un à deux cendriers cinéraires selon modèle, de 18 à 20cm de diamètre et de hauteur maximum 30cm.

Article 5 : Les cases seront concédées au moment du décès ou pourront faire l'objet d'une réservation. Elles seront concédées pour une période de 15 ans. Les tarifs de concession seront fixés chaque année par le Conseil Municipal (prix référence 2008 : 250 €)

Article 6 : A l'expiration de la période de concession, celle-ci pourra être renouvelée suivant le tarif en vigueur par le concessionnaire, étant précisé que l'occupant aura une priorité de reconduction de location, durant les deux mois suivants le terme de sa concession.

Article 7 : En cas de non renouvellement de la concession dans un délai de 6 mois suivant la date d'expiration, la case sera reprise par la commune dans les mêmes conditions que pour les concessions de terrain. Les cendres seront alors dispersées dans le Jardin du Souvenir.

Les cendriers seront tenus à la disposition de la famille pendant six mois et ensuite seront détruits. Il en sera de même pour les plaques.

Article 8 : Les cendriers ne pourront être déplacés du Columbarium avant l'expiration de la concession sans l'autorisation spéciale de la Mairie.

Cette autorisation sera demandée obligatoirement par écrit soit :

- en vue d'une restitution définitive à la famille,
- pour une dispersion au Jardin du Souvenir,
- pour un transfert dans une autre concession.

La commune de Saint-Denis-de-Gastines reprendra de plein droit et gratuitement la case redevenue libre avant la date d'expiration de la concession.

Article 9 : Conformément à l'article R.2213-38 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'identification des personnes inhumées au Columbarium se fera par apposition sur la colonne centrale ou sur le couvercle de fermeture, de plaques normalisées et identiques. Elles comporteront les noms et prénoms du défunt ainsi que ses années de naissance et de décès. La commune intégrera dans le coût de la location de la concession, le prix de cette plaque d'identification vierge.

Ainsi chaque famille pourra consulter le professionnel de son choix (Marbrerie, Pompes funèbres) pour la réalisation des gravures. Ces gravures s'effectueront en lettres gravées dorées de type « bâton ». La famille restera propriétaire de cette plaque, au terme de la durée de la concession.

Article 10 : Les opérations nécessaires à l'utilisation du Columbarium (ouverture et fermeture des cases, scellement et fixation des couvercles et plaques) se feront par un agent communal ou le conservateur du cimetière.

A cet effet, un nouveau système de visserie inviolable a été adapté sur certains modèles de columbarium et pour laquelle un outil spécial est indispensable.

Toutes ces opérations seront à la charge des familles, moyennant le paiement d'une redevance fixée par le Conseil Municipal ou éventuellement, gratuité totale de ces opérations.

Article 11 : Les fleurs naturelles en pots ou bouquets seront tolérées aux époques commémoratives de Pâques et de la Toussaint. Toutefois dans le mois qui suivra ces dates précises, la commune se réserve le droit de les enlever.

Concernant les accessoires relatifs au Columbarium, ceux-ci devront être placés sur le plateau prévu à cet effet et non posés au sol.

SALLE D'ACTIVITÉS CHÂTEAU DU BOURG

Contexte

Le Château du Bourg est un gîte d'étape et de séjour situé à Saint-Denis-de-Gastines, de 25 couchages, labellisé « Gîtes de France » et classé 3 épis. Il est géré, à temps plein, par une salariée de l'Association de Gestion du Château du Bourg (A.G.C.B).

L'hébergement est ouvert depuis juillet 2004.

Projet

Après étude des devis, les élus décident d'opter pour la proposition ossature bois. Cette construction est réalisée sur l'emplacement des anciens préfabriqués.

Ce bâtiment ossature et bardage bois, d'une superficie de 132 m², est équipé pour recevoir des séminaires et autres activités.

Il s'agit d'une salle d'activités de 90m² équipée de matériel nécessaire à savoir tables et chaises, matériel divers, d'une petite salle annexe (2 sanitaires dont un accessible pour les fauteuils roulants) et d'un espace commun de 42 m².

Un bail de location est signé avec l'AGCB pour la gestion de ce bâtiment.



Objectifs et résultats attendus

L'extension permettra d'améliorer la qualité de cet hébergement rural et d'adapter le site aux besoins et aux demandes des clientèles d'affaires ou des groupes de travail organisés (comités d'entreprises, associations, clubs, ateliers...)

L'objectif est d'augmenter la fréquentation, en réseau avec les autres prestataires touristiques, pour dynamiser le territoire et le rendre plus attractif.

Bilan financier

DEPENSES		RECETTES		
Principaux postes de dépenses	MONTANT EN €		MONTANT EN €	TAUX en %
Travaux	118 500.00	Région CTU Subvention	27 750.00	19.80
VRD/Matériel	20 800.00			
Honoraires	700.00	Commune de Saint Denis de Gastines	112 250.00	80.20
TOTAL	140 000.00	TOTAL	140 000.00	100.00

affaires économiques ET HABITAT

Cette commission nouvelle a été créée le 27 mars 2008,
Elle est composée de :
Bertrand DESCHAMPS (Président), Charles BROCHARD (Maire)
Thierry CHRETIEN, Georges CROISSANT, Raymond COQUARD,
Sylvie HERRAULT, Gilbert PERRET

Ses objectifs, sa mission :

1/ Affaires économiques :

Etre à l'écoute des entreprises, des commerçants et des artisans pour :

-Prendre en compte leurs projets et leurs besoins (création et/ou développement). C'est-à-dire les recevoir, les écouter, leur faire part des possibilités de la commune.

-Leur remettre le guide nouvelle installation (en projet)

-Les accompagner et les soutenir dans leurs démarches administratives

-Les diriger vers les services concernés (chambre des métiers, du commerce, communauté de communes de l'Ernée, comité d'expansion, etc...)

-Pour les entreprises, faire également la liaison avec la communauté de communes qui détient la compétence notamment en ce qui concerne les ateliers relais.

Etre en liaison et en phase avec la commission « finances, économie, emploi » de la communauté de communes d'Ernée dont Bertrand DESCHAMPS est membre avec Thierry CHRETIEN.

2/ Habitat :

Etre en liaison et en phase avec la commission « Habitat » de la communauté de communes d'Ernée dont Bertrand DESCHAMPS est membre avec Gilbert PERRET et dont la mission est de :

Maintenir et gérer les constructions de logements locatifs

Mettre en œuvre et suivre le programme local d'habitat (PLH)

Mettre en œuvre et suivre l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Recensement des logements locatifs sur la commune :

-Mayenne habitat (ex OPDLM) 76 logements et pavillons dont : 47 pavillons et 29 logements collectifs

-Communauté de communes d'Ernée : 18 pavillons

-Pavillons en projet :

Mayenne habitat : 2 pavillons

Communauté de communes : 2 pavillons HQE (Haute Qualité Environnementale).

Poursuivre cette politique de construction de logements afin :

de favoriser l'augmentation de la population,
de permettre une meilleure fréquentation dans les écoles et les associations,
d'apporter un soutien au commerce local.

démarche QSE-CI

Cette commission nouvelle a été créée le 27 mars 2008.
Elle est composée de : **Bertrand DESCHAMPS (Président), Charles BROCHARD (Maire), Thierry CHRETIEN, Laurent BRARD, David LEPECULIER, Anita GONTIER, Marie Pierre DUFOUR, Sylvie HERRAULT, Christine MONNIER, Gilbert PERRET.**

SES OBJECTIFS, SA MISSION :

Dans notre vie quotidienne, nous sommes tous amenés à constater des anomalies de fonctionnement, des incompréhensions, la diffusion d'informations erronées, déformées voire tendancieuses, etc...

Nous pouvons réduire ces anomalies, en s'organisant mieux, en anticipant, en communiquant, en informant, en s'inscrivant dans une démarche Q.S.E-CI.

C'est certainement une première dans une commune de notre taille mais, il ne faut pas avoir peur, allons de l'avant, anticipons, préparons l'avenir de nos enfants et de nos petits-enfants, prenons de l'avance, OSONS.

Ces démarches existent déjà depuis bien longtemps dans l'industrie et dans les PME

La mise en place d'une démarche QSE-CI est un projet global qui doit mobiliser l'ensemble du personnel communal et les membres du conseil municipal.

Il est tout d'abord nécessaire de définir une « Organisation » s'intégrant dans l'existant et s'articulant avec l'organisation existante.

Afin de mener à bien ce projet, un manuel « Démarche QSE-CI » a été rédigé.

Il a été présenté au conseil municipal qui l'a validé le 11 septembre 08

La même présentation a été faite au personnel communal le 18 septembre pour application.

Ce projet pourra également être présenté aux associations, aux commerçants et artisans et à toutes personnes intéressées par cette démarche.

SOMMAIRE

(Tous les thèmes abordés dans ce document de référence)
Commune de Saint Denis de Gastines-Présentation générale
Commune de Saint Denis de Gastines-Organisation des élus
Communauté de communes de l'Ernée (CCE)
GIP-AT du Pays de la Haute Mayenne
Définition et règles d'évolution du manuel
Maîtrise des Documents et des Enregistrements
Engagement du Conseil Municipal
Objectifs de la démarche
Fonctionnement de la démarche
Revue annuelle
Ressources Humaines
Infrastructures
Moyens
Achats et Marchés publics
Maîtrise de la Réalisation
Audit Interne
Traitement des non-conformités
Sécurité
Environnement (Agenda 21, etc...)
Communication & informations



DEMARCHE Q.S.E – C.I
Qualité – Sécurité – Environnement
Communication & Information

DEFINITION DU MANUEL QSE-CI

Le présent Manuel a pour but de décrire de façon globale : l'organisation, les méthodes et les dispositions mises en place et appliquées par la commune pour rechercher, étudier, réaliser et assurer la Qualité, la Sécurité, la protection de l'Environnement et les moyens mis en œuvre pour mieux communiquer et informer.

ENGAGEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

Lors de sa mise en place en mars 2008, le Conseil Municipal a chargé la commission démarche QSE CI de mettre en place un manuel :

DEMARCHE QUALITE SECURITE ENVIRONNEMENT COMMUNICATION ET INFORMATION

Considérant à ce jour l'avancement de ce projet

Moi, Charles BROCHARD Maire de la commune de SAINT DENIS DE GASTINES

Approuve et soutiens ce projet,

Sollicite l'avis de mon conseil municipal après une présentation détaillée de Monsieur DESCHAMPS Bertrand Président de cette commission en date du Lundi 08 septembre 2008 à la salle d'activités du château du Bourg sur l'espace René Ballayer.

Le Conseil Municipal à l'unanimité

Considérant le respect des engagements pris dans notre profession de foi

Considérant l'intérêt pour la collectivité, pour les Dyonisiens, pour les élus et le personnel communal d'une telle démarche

APPROUVE ce manuel DEMARCHE QSE CI

SOLLICITE une mise à jour et un suivi réguliers

DEMANDE un compte rendu annuel, ou plus si nécessaire, sur l'évolution de cette démarche »

ROLE DE LA COMMISSION QSE-CI

Cette commission n'a pas un rôle de substitution par rapport aux autres commissions, mais simplement une fonction de réflexion, d'analyse, de concertation et de propositions dans les domaines de la Qualité, la Sécurité, l'Environnement, la Communication et l'Information.

OBJECTIFS

Enregistrement, analyse et réponse à toutes les demandes.

Organisation des services techniques.

Analyse et prévention des risques.

Réflexion et application des règles liées au développement durable.

Contribution à la bonne marche et au développement de la commune.



FONCTIONNEMENT DE LA DEMARCHE

Pour réussir cette démarche, il y a lieu de :

- Réunir une équipe motivée, assidue et intéressée par cette démarche.
- Faire l'inventaire de l'existant, sans arrières pensées et sans préjugés.
- Ecouter les revendications ou suggestions des uns et des autres (internes ou externes).
- Analyser les éventuels dysfonctionnements.
- Définir un ou des plans d'actions et les planifier
- Former les membres de la commission
- Constituer des groupes de travail sur des thèmes définis par la commission.
- Elaborer un agenda 21 pour répondre aux règles du développement durable.
- Rendre compte à la municipalité, aux autres commissions et au conseil municipal

Des réunions avec des organismes extérieurs à la commission (entreprises, associations, écoles, personnel communal, etc...) pourront avoir lieu pour :

- Enregistrer leurs besoins et leurs suggestions
- Trouver ensemble des solutions
- Rendre compte et informer des possibilités ou non de résoudre leurs problèmes
- Des commissions « extra municipales » à thèmes et /ou sur des sujets spécifiques pourront être créés afin d'engager une démarche de « Démocratie participative ».



DOMAINES D' ACTIONS DE LA COMMISSION QSE-CI

SECURITE

1. Du personnel
 - 1.1. Conditions de travail
 - 1.2. Utilisation des matériels
 - 1.3. Visites périodiques du matériel
2. Routière
 - 2.1. Diagnostic sécurité routière dans l'agglomération (en cours)
 - 2.2. Stationnements, circulation
 - 2.3. Participation aux actions diligentées par la Préfecture (ex : Semaine de la sécurité routière du 13 au 19 octobre 2008).
3. Manifestations sportives ou culturelles
 - 3.1. Analyse des DPS (Dispositif prévisionnel de sécurité et de secours à personnes) ex : Festival du foïn de la rue 4 & 5 juillet, fête de la moisson, fête communale, etc...
 - 3.2. Intervention auprès des autorités afin d'aider les associations à mettre en œuvre la réglementation
4. Equipements sportifs et de loisirs
 - 4.1. Visites régulières des sites opérationnels.
 - 4.2. Suite à donner aux diagnostics effectués par les organismes de contrôle
5. Incendie
 - 5.1. Extincteurs
 - 5.2. Bornes incendie
 - 5.3. Bassin d'incendie

ENVIRONNEMENT

1. Agenda 21
 - 1.1. Projet global et concret, dont l'objectif est de mettre en œuvre progressivement et de manière pérenne le développement durable* à l'échelle de notre commune.
 - 1.2. Il doit être porté par la collectivité et mené en concertation avec tous ses acteurs : élus et personnel communal, habitants, associations, entreprises, structures déconcentrées de l'état, réseaux de l'éducation et de la recherche.
 - 1.3. Il doit se traduire par un programme d'actions visant à améliorer la qualité de vie des habitants, économiser les ressources naturelles et renforcer l'attractivité du notre territoire.

**Un développement est durable s'il permet de satisfaire les besoins des populations actuelles sans compromettre ceux des générations futures. Le développement durable concilie protection de l'environnement, épanouissement social et développement économique.*



COMMUNICATION & INFORMATION

Réflexions à mener :

Réunions, Site internet, Forum, Tenue d'un planning des rendez-vous des membres de toutes les commissions (commune, CCE, GIP-AT du Pays de la Haute Mayenne sur le site internet de la commune), Journal municipal (contenu et diffusion), Plaque d'accueil remise aux nouveaux habitants, Presse, Conférences, Affichage, Etc...

DIAGNOSTIC SECURITE ROUTIERE DANS L'AGGLOMERATION PRESENTATION DU PLAN D' ACTIONS AU CONSEIL MUNICIPAL LE 23 OCTOBRE 2008



RAPPEL :

Un diagnostic « sécurité routière » a pour objectif d'éclairer le maire, en tant qu'autorité compétente en matière de police de la circulation en agglomération, sur les situations susceptibles de favoriser ou d'aggraver les accidents de la circulation, qu'elles portent sur la signalisation ou les aménagements, de façon à ce qu'il apporte, le cas échéant, les corrections utiles
En résumé « MIEUX VAUT PREVENIR QUE GUERIR »

Pour intervenir sur ces différents domaines, Le Maire s'appuie sur le référent communal. Par décision en date du 27 mars 2008, le Conseil Municipal a désigné Mr Bertrand DESCHAMPS en tant que référent à la sécurité routière auprès de la Préfecture.

NOUVEAU ROLE DU REFERENT SECURITE ROUTIERE (Suite au forum à la préfecture du 17/10/08)

- Il est un interlocuteur privilégié des services de l'état
- Il est l'interlocuteur privilégié de l'ensemble des acteurs de la sécurité routière
- Il a pour mission de veiller à la prise en charge de la sécurité routière dans les champs de compétence de la commune
- Il a pour mission de coordonner les actions mises en œuvre par les différents acteurs, sur la commune

Plan d'action sécurité routière engagé par la commune

Un diagnostic, pris en charge financièrement par les services de l'état dans le cadre de la convention ATESAT a été confié à l'UTNM (Unité Territoriale du Nord Mayenne) de la DDE.

- Ce diagnostic est réalisé, il a été présenté au conseil municipal le 10 septembre dernier
 - Un plan d'action a été étudié par la DDE.
- Celui-ci a été validé par le conseil municipal le 23 octobre 2008

Cette étude comprend :

- La zone d'intervention du diagnostic, (l'agglomération).
- Un ensemble de photos par thèmes avec des propositions d'actions
- Géométrie
- Carrefour
- Conception générale
- Piéton
- Stationnement
- Transport en commun
- Zone 70 km/h
- Zone 30 km/h
- Signalisation
- Equipement et divers
- Traitement paysager, mobilier urbain, matériaux
- Publicité



Lors de la réunion du 10 septembre, il a été proposé que chaque conseiller puisse signaler tous les cas qui pourraient être améliorés en fournissant éventuellement une photo ou en donnant l'information à la secrétaire générale pour coordonner les remarques.

Après la présentation du plan d'action proposé par la DDE, ce retour d'informations et de propositions reste entièrement valable et ce jusqu'à la décision finale prise par le conseil municipal après étude complète et globale de l'ensemble de la mise en sécurité de l'agglomération.

Lors de la journée sécurité routière du 14 octobre dernier avec les enfants des 2 écoles, ceux-ci ont été amenés à apporter leur contribution en effectuant un certains nombres de remarques.

Celles-ci seront analysées et prises en compte dans l'élaboration du plan d'action.

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité de poursuivre cette action.

Suite à cette décision, la commission QSE-CI et le référent sécurité routière proposent de :

- Analyser ce plan d'action dans le détail, le compléter et le classer par thèmes
- Tenir compte des réflexions relevées par les enfants lors de la journée sécurité routière
- Consulter et demander les avis « objectifs » des riverains- si nécessaire -
- Demander conseils auprès des autorités (DDE, Gendarmerie, Préfecture, etc.)
- Classer les actions par thèmes
- Classer les actions par importance
- Classer les actions par urgence
- Proposer la mise en œuvre des actions par le personnel, les commissions, les entreprises
- Soumettre l'avancement de ce plan aux commissions
- Soumettre les décisions au conseil municipal

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité

Après rédaction de ce plan d'actions, la commission QSE-CI proposera au conseil municipal de :

- De mener une campagne d'information sur les conséquences qui découleront de l'application du plan sécurité routière,
- D'avertir les usagers en infraction pendant un délai à déterminer
- La gendarmerie pourra ensuite être amenée à verbaliser les personnes qui ne voudront pas se soumettre à respecter les autres et notamment et plus précisément les personnes dites à mobilité réduites (Mamans avec des poussettes, personnes handicapées, personnes âgées, etc.)

CLASSEMENT DES ARCHIVES COMMUNALES

La commune de Saint-Denis-de-Gastines a décidé de préserver et de mettre en valeur le patrimoine écrit de la mairie en faisant appel à l'archiviste itinérante du Centre de gestion des collectivités territoriales de la Mayenne pour une mission de 36 jours.



Local archives de la mairie après l'intervention de l'archiviste itinérante de la mairie.

Les archives de plus de cent ans ont été déposées aux Archives départementales de la Mayenne qui en assurent le classement, la conservation et la communication aux chercheurs.

Les documents inutiles ont été éliminés selon la réglementation archivistique française. 21 mètres linéaires, soit un peu plus d'une tonne de documents ont ainsi été incinérés à Pontmain, ceci pour des raisons de confidentialité.

Les archives présentant un intérêt historique ont été, quant à elles, classées et inventoriées par l'archiviste. 75,5 mètres linéaires de documents (registres des délibérations du conseil municipal, dossiers de construction de bâtiments communaux, dossiers de construction des chemins ruraux, permis de construire, archives de guerre...) ont été traités afin que le personnel administratif puisse retrouver plus facilement les documents dont il a besoin au quotidien. Une formation a d'ailleurs été organisée afin d'expliquer au personnel administratif la nouvelle organisation des archives de la mairie ainsi que les règles et les modalités de communication des archives au public.



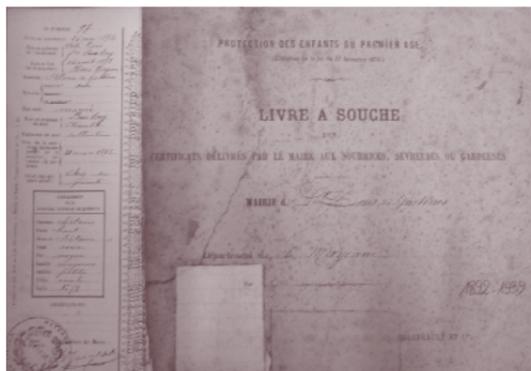
Ordre de réquisition, 1940, 4 H 4



Extrait de la liste des prisonniers de la guerre 1914-1918, Cote 4 H 2.



Registre d'enregistrement des cartes d'alimentation délivrées à la population, 1940-1945, Cote 6 F 1.



Livre à souches des certificats délivrés par le maire aux nourrices, sevruses ou gardeuses, 1892-1939, Cote 5 Q 1.



Liste des militaires morts pour la France extraite du dossier relatif à l'érection du monument aux morts, 1919-1921, Cote 1 M 1.

Le centre de loisirs de Saint Denis de Gastines a ouvert ses portes pendant toutes les vacances scolaires 2008 ainsi que les mercredis. Le temps fort comme chaque année a été le mois de juillet, 98 enfants ont pu s'épanouir autour de différentes activités.

Répartis en trois tranches d'âge, les *petits malins*, les *bidouilleurs* et les *aventuriers* ont pu participer activement à la vie du centre avec cette année une grosse mission :

Aider « Zimo » l'extraterrestre à retourner sur sa planète

Et grâce à différents indices découverts tout le mois et l'aide de tous, ZIMO a pu retrouver sa planète en passant dans différentes régions telles la Bretagne, le Nord, le Pays Basque et les DOM-TOM.

Comme l'année précédente, la fin de semaine était réservée aux sorties avec notamment :

- une visite à la forêt de Brocéliande
- la participation au festival Rockyssimômes
- des sorties piscine à Ernée et au parc aquatique d'Evron
- sortie au parc d'attraction « Festyland »
- une sortie cinéma

Les différentes veillées furent reconduites. Une veillée contes mimés était destinée aux 3-5 ans avec quelques jeux et un barbecue. Les plus grands ont eu le droit cette année encore à une veillée / nuitée ; en effet, après la grande soirée boum, au lieu de rentrer chez eux, les enfants sont restés au centre de loisirs et quel bonheur de prendre son petit déjeuner entre copains avec de la bonne baguette bien fraîche. L'autre veillée était une veillée inter villes où les enfants ont su courir plus vite que notre belle vachette de Saint Denis de Gastines.

Trois camps se sont déroulés durant ce mois de juillet.

Chez les petits malins :

Sous un temps magnifique, les 11 petits malins ont pris plaisir avec les éléments de la nature. Sous forme de jeux, ils ont été sensibilisés aux 5 sens avec les éléments de la nature puis sur le tri-sélectif. Des jeux très adaptés à la tranche d'âge. Pour clôturer, une petite balade en bateau leur était proposée.

Chez les bidouilleurs :

14 enfants de 6 à 8 ans sont partis à la Ferté Macé pour pratiquer du mini golf, du pédalo. Une balade en bateau moteur et un parcours d'orientation étaient aussi au programme. Des veillées étaient organisées par les animateurs. Une semaine appréciée par nos bidouilleurs débrouillards revenus sur les « rotules ».

Chez les aventuriers :

Affluence record, 19 aventuriers ont passé une semaine sous le soleil. Les enfants n'ont pas eu le temps de s'ennuyer avec notamment une séance de mini golf, de l'escalade, du VTT, de l'accrobranche. Les activités étaient satisfaisantes. Une plage surveillée faisait partie du parc.

Ces 3 camps se sont bien déroulés sous un temps ensoleillé et des groupes d'enfants très agréables pour la vie en collectivité.



Les parents ont pu aussi venir s'exprimer, suivre le déroulement du centre, voir leurs enfants à travers différentes photos, s'informer près des animateurs autour d'un jus d'orange. Ce lieu convivial, appelé « espace parents » devient de plus en plus le passage obligatoire des parents conduits par leurs enfants car en effet, le quotidien dans cette salle fait partie de la vie du centre.

Pour clôturer ce mois, parents et enfants avaient rendez vous à salle des fêtes où des stands de jeux étaient mis en place afin que les personnes gagnent des boulons pour réparer le vaisseau spatial de « Zimo ». Une fois réparé et après un long voyage dans le vaisseau spatial, les parents ont pu admirer les spectacles de leurs enfants avec une danse des petits malins, un spectacle de lumière, une scénette et la chorégraphie de bidouilleurs et aventuriers. La traditionnelle danse des animateurs devant un public en ébullition. Enfin, différentes récompenses furent distribuées aux enfants pour leur grande participation.

Ayant eu beaucoup de familles à se déplacer au visionnage du film de l'été juste avant la réunion d'information en juin dernier, nous avons décidé de renouveler cette opération en juin 2009.



PROJETS 2009

Le périscolaire :

Agrandissement du pôle informatique avec initiation le soir,
Mise en place des activités autonomes pour les plus grands.

Le centre de loisirs :

Sensibilisation des enfants sur le handicap.

L'équipe d'animation remercie la municipalité et les parents pour la confiance qui leur a été accordée. Elle espère répondre aux différentes attentes de chacun et donne rendez-vous aux enfants au centre de loisirs pour l'année 2009 pour encore plus d'aventures et de surprises.



Comme chaque année depuis mai 2001, le service jeunesse accueille les jeunes dionysiens de 12 à 18 ans. Le but est d'accompagner ces derniers dans leurs projets et de leur proposer des activités au plus près de leurs attentes et de leurs envies.

Constatant que les enfants qui quittaient le centre de loisirs n'osaient pas franchir la porte du service jeunesse, l'animateur Fabien Marolleau proposa des journées « mini ados » qui se déroulaient certains mercredis ou jours de vacances scolaires pour la seconde année. Ce fut une réussite car en 2 ans, ce sont 27 nouveaux jeunes qui sont venus s'ajouter aux 40 jeunes déjà inscrits pendant l'année.

De nombreux temps forts se sont déroulés :

- Des activités sont gratuites comme les tournois et échanges sportifs ou culturels avec les communes environnantes, l'espace Internet, montage photo / vidéo, activités manuelles le baby-foot...
- Des sorties patinoire, paintball, space laser, karting, bowling, cinéma ont lieu aux vacances scolaires à des prix minimes afin d'attirer le maximum de jeunes et pour que le prix ne soit pas un frein.
- En décembre, la manifestation de Noël a été reconduite avec le Comité des jeunes dans le but d'animer le bourg, et de satisfaire les attentes des familles et des plus jeunes. Stands photos avec le père Noël, boissons chaudes, tour de carriole, jeux, sculpture sur ballons, lâcher de ballons sont tenus par les ados sous le regard émerveillé des enfants à la vue du père Noël en avant première... Puis un concert gratuit vient clôturer la soirée.
- En février, un projet de 6 mois de préparation mais qui en valait la peine car en effet, avec la collaboration du comité des jeunes, une vingtaine de jeunes sont partis aux sports d'hiver à La Toussuire à un prix très intéressant. Et ceci grâce à différentes manifestations d'autofinancement mais aussi diverses subventions extérieures. Et quel plaisir nous avons eu à dévaler les montagnes enneigées, chacun avait son niveau et les petites chutes étaient de la partie pour nous donner cette excellente ambiance durant ce séjour.

- Un atelier « argent de poche » mis en place en juillet pour les 16-18 ans. Il s'agissait de la mise en place de petits chantiers ouverts aux ados qui, en contrepartie recevaient une rémunération de 15 € par intervention de 3 heures. Les jeunes pouvaient cumuler jusqu'à 3 demi-journées.
- Un groupe de 10 jeunes d'ados et « mini-ados » a réalisé un court métrage de 10 minutes afin de participer au festival de court métrage « C'est arrivé près de chez nous ». Un projet qui leur a demandé 6 mois d'investissement pour être récompensé en étant diffusé sur grand écran à Meslay du Maine et devant un public dionysien venu en nombre.
- En juillet 9 jeunes sont allés participer au championnat départemental de caisses à savon. Un projet qu'ils ont préparé depuis avril de la construction de leur engin jusqu'à différentes courses ou nos jeunes dionysiens n'ont pas eu froid aux yeux en finissant à des places honorables pour cette seconde année.
- Cet été, une équipe du service jeunesse s'est créée afin de participer au tournoi de Beach soccer à Mayenne. Après s'être qualifiée brillamment lors des phases de poules, elle a perdu en finale malgré un bon match et un bon état d'esprit. Ce sera pour l'année prochaine...

Contact : Fabien Marolleau
Tel : 02 43 32 11 26
Portable : 06 68 16 55 66





PROJETS 2009

- Reconduire la manifestation de Noël en augmentant le nombre de stands et en innovant chaque année pour que cette dernière soit ancrée par les habitants de la commune.
- Mettre en place un échange avec un pays étranger (Espagne) afin d'apprendre d'autres cultures et modes de vie.
- Participer à un festival de court-métrage en réalisant un film dans notre commune. Les jeunes pourront apprendre à utiliser la caméra, s'initier à des montages vidéo...
- Reconduire « l'atelier déco » pour le festival « Au foin de la rue »
- Mettre en place des camps sportifs ou à la mer pour cet été.
- Augmenter les échanges intercommunaux et programmer des actions pour valoriser encore plus la commune.
- Participer au championnat départemental de caisses à savon
- Participer au championnat de Beach soccer
- Remettre en place des opérations « Argent de poche » pour les 16-18 ans

Ces projets ne se dérouleront qu'en la présence de jeunes et de leur motivation. A vous jeunes dionysiens d'exposer votre dynamisme à toute la Mayenne et de montrer à vos aînés qu'il y a de la relève derrière eux !!!

Fabien

**Jours d'ouverture :**

Les mardi, jeudi, vendredi,

9 H 30 – 12 H 15 et 13 H 45 – 18 H 30

le mercredi : 9 H 00 – 12 H 00 et 13 H 30 – 18 H.

le samedi : 10 H 00 – 14 H.



conseil municipal d'enfants :



Depuis la rentrée, en collaboration avec les écoles primaires publique et privée, les élèves de CE2, CM1, CM2 travaillent à travers des jeux, des interventions pour comprendre le rôle et le fonctionnement de leur commune. Le but de cette action est de constituer un conseil municipal d'enfants pour donner la parole à nos jeunes Dionysiens qui seront nos citoyens de demain.

En quoi la mise en place d'un conseil municipal d'enfants me semble-t-elle importante ?

Il me semble intéressant de préparer les enfants de cette tranche d'âge (9-10 ans) à entrer pleinement dans la vie de leur commune en s'investissant pour le bien des autres. Le conseil municipal de jeunes leur permettra de toucher au monde du bénévolat et j'espère que cette expérience les incitera à s'investir après dans les associations locales. Ils apprendront par la même occasion ce qu'est l'engagement pour ce qu'il est, c'est à dire pas seulement un devoir mais aussi un plaisir.

Le conseil municipal d'enfants leur permettra d'avoir un regard moins lointain sur le travail des élus. Ils auront aussi une meilleure compréhension sur le rôle et le fonctionnement des communes.

Les élèves pourront réfléchir et se former aux thèmes de la citoyenneté, des relations entre élus et le personnel de mairie.

Aussi l'intention de ce projet permettra le rapprochement des deux écoles (projets communs)

Les nouveaux jeunes élus apprendront les limites d'un projet au niveau :

- des compétences

- de l'aspect financier (budget)

- de l'aspect humain (intérêt collectif et non personnel)

Ils étudieront des sujets dans le temps, apprendront à gérer leur patience (pré-étude avant prise de décision)

Ils auront la satisfaction, la notion de bonheur de travailler pour les autres ou au contraire la déception en cas d'échec. Ils apprendront à trouver leur place au sein d'un groupe en essayant de bien vivre avec les autres en écoutant et respectant la parole de chacun



OBJECTIFS GENERAUX :

Donner le goût d'un engagement collectif, d'une effervescence individuelle au service d'un groupe et ce, quelque soit son envergure.
Apprentissage à la citoyenneté

OBJECTIFS OPERATIONNELS :

Intéresser les enfants à la gestion locale
Développer le sens civique des enfants
Donner aux enfants la possibilité de mener des actions d'intérêt général
Rapprocher les jeunes des élus locaux à travers le dialogue (rencontre)
Dégager les moyens humains et financiers nécessaires pour les réalisations de projets
Favoriser l'interconnaissance entre les deux écoles
Permettre l'émergence de projets collectifs
Impliquer les écoles

Vendredi 7 Novembre : Rallye sur la commune avec visite et intervenants sur chaque bâtiment public

Vendredi 14 novembre : présentation du conseil municipal d'enfants

Du lundi 17 au vendredi 21 novembre : dépôt des candidatures des élèves près de leur directeur d'école

Mercredi 26 novembre de 9h à 18h et samedi 29 novembre de 10h à 12h : permanence au service jeunesse pour que les enfants puissent faire leur affiche.

Lundi 1er décembre : campagne électorale. Présentation des affiches au niveau des 2 écoles et de la Mairie

Vendredi 5 décembre : vote des électeurs avec les CE2 qui seront assesseurs le matin et scrutateurs l'après-midi



«Tout seul on ne peut pas faire grand chose, mais ensemble on peut améliorer la vie des autres »
Paroles d'enfant

MAROLLEAU Fabien

RESTAURANT SCOLAIRE

Le restaurant scolaire, ouvert aux établissements scolaires, compte cette année 147 inscrits.

Madame Marie-Ange Trotin, partie à la retraite depuis le 30 septembre 2008, a été remplacée par Madame Nelly Leclerc, qui est secondée par Monsieur Anthony Coulange, nouvel agent recruté au 1er septembre 2008.

Des temps forts marquent cette année, comme la Semaine du Goût, le repas de Noël, la Galette des Rois, le pique nique de fin d'année.



La semaine du Goût a eu lieu du 13 au 17 octobre, avec comme thème principal « Le Pain ».
Madame Leclerc et Monsieur Coulange ont associé des menus en fonction de différentes régions :
La Normandie,
L'Aquitaine,
La Bourgogne,
La Savoie.

Un grand merci à Madame Marie-Ange Trotin pour toutes ces années passées au restaurant scolaire et bienvenue à Monsieur Anthony Coulange.

C'est à travers une rencontre en date du 7 novembre que le Conseil Municipal a décidé de mettre à l'honneur Mesdames Marie-Ange Trotin et Maryvonne Quinton.
Madame Trotin quitte non sans un petit pincement au cœur tous « ses enfants » qui ont eu la chance de déjeuner au restaurant scolaire.

Depuis 1987, Marie-Ange oeuvrait chaque jour pour que le temps du repas reste un moment agréable pour les enfants et regretté dès le passage au collège.

Au nom des Dyonisiens, Monsieur Charles Brochard l'a remercié et lui a souhaité une retraite bien méritée.
Madame Maryvonne Quinton a reçu aussi des remerciements amplement mérités.

Le saviez-vous ?

Pendant 33 ans, Maryvonne a encadré sur le temps du repas du midi en période scolaire, un groupe d'enfants à titre bénévole, en toute discrétion, avec une efficacité reconnue. Désormais, nous lui souhaitons de profiter pleinement de ce temps du midi.

FLEURISSEMENT, AMÉNAGEMENT PAYSAGER

Comme les années passées, notre commune a participé au concours des maisons fleuries.

Les élus ont accepté de reconduire l'inversion des jurys : le jury de Montenay a noté Saint-Denis-de-Gastines et celui de Saint-Denis a noté Montenay.

La commission s'est réunie auparavant afin de se familiariser avec la grille d'appréciation et de notation.

Cette grille comprend quatre catégories :

- maison avec jardin très visible de la rue,
- décor floral sur la voie publique fenêtres et murs,
- balcons et terrasses, cours, jardinets,
- tous commerces.



Voici les lauréats de ce concours :



CATÉGORIE 1 - MAISONS AVEC JARDIN TRÈS VISIBLE DE LA RUE

- 1. M^r et M^e Joseph LE FEUVRE – 10 rue Beauséjour**
 M^r et M^e Louis GUERRIER – 2 Avenue de l'Hermitage
 M^r et M^e Henri QUINTON – 2 Rue Beauséjour
 M^r et M^e Raymond JANVIER – 1 Rue du Bocage
 M^r et M^e Rémi FOUGERAY – 4 Rue de la Vallée
 M^r et M^e Alphonse BLANCHETIERE – 14 Rue Beauséjour
 M^r et M^e Louis ROMAGNE – 1 rue Beauséjour
 M^r et M^e Claude LEBLANC – 3 Impasse des Violettes
 M^r et M^e Maurice LEBLANC – 2 Rue des Sports
HORS CONCOURS : M^r et M^e Denis HAMEAU - 8 Rue d'Anjou



CATEGORIE 2 - UTILISATION VOIE PUBLIQUE – FENETRES ET MURS

- 1. M^r et M^e Marcel MERIENNE – 19 Rue de Bretagne**
 M^r et M^e Edmond GUESNON – 5 Place Bellevue
 M^r et M^e Roger MANCEAU – 20 Rue de la Liberté
 M^r et M^e Louis GOUGEON – 4 Place de l'Eglise
HORS CONCOURS : M^r et M^e Roland DUVAL - 5 Rue du Vieux Lavoir



CATEGORIE 3 - BALCONS - TERRASSES – COURS - JARDINETS

- 1. M^r et M^e Emile HATTE – 1 Place Bellevue**
HORS CONCOURS : M^r et M^e Louis ROMAGNE – 1 rue Beauséjour



CATÉGORIE 4 - TOUS COMMERCES ET COLLECTIVITÉS

- Ecole Publique – 10 Rue de la Gare**
HORS CONCOURS : Maison de Retraite – 1 Rue Pasteur

Félicitations et merci à toutes ces personnes qui fleurissent leur maison avec passion.

Le département ne prenant plus dans ces compétences le concours des fermes fleuries et maisons en campagne, la Communauté de Communes du Pays de l'Ernée s'y substitue. Un nouveau nom a été donné : « Regard en campagne ». Trois fermes de notre commune se sont inscrites. Nous les remercions pour leur participation et leur accueil et tenons à les féliciter pour leur contribution à l'embellissement du territoire.

Noms des participants :

- M. et Mme Brilhault Joseph, La Chaussée
- M. et Mme Paillard Alain, La Grulière
- M. Romagné Christian, La Crétinière.



Dans le cadre de la nouvelle réglementation sur l'utilisation des produits phytosanitaires de janvier 2008, mentionnant que les collectivités, les agriculteurs, les particuliers peuvent utiliser les produits phytosanitaires seulement sur les sols perméables, et à plus de 5 mètres d'un point d'eau. Il serait souhaitable que chaque personne désherbe manuellement les pieds de murs de sa maison, puisque la collectivité ne peut plus passer de désherbants chimiques sur les trottoirs, caniveaux et à proximité des avaloirs.

Pour une raison de sécurité et d'un essoufflement des bénévoles, le groupe de désherbage du centre bourg n'a pas été reconduit cette année.

Un grand merci à tous ceux qui l'ont fait auparavant.

Les élus ont donc décidé de faire intervenir l'association VALOREN de Gorron (association d'insertion pour le travail) pour pallier à ce manque.

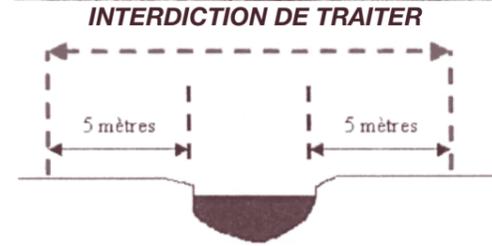
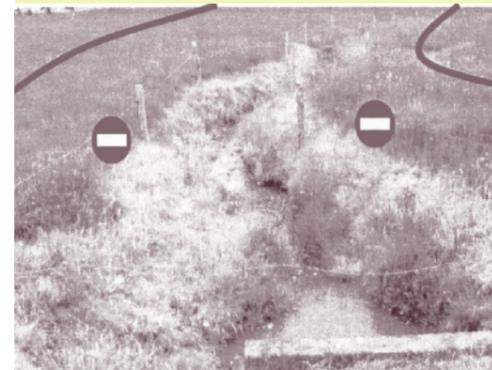
La Présidente
Christine Monnier

NE TRAITÉZ PAS À PROXIMITÉ DE L'EAU

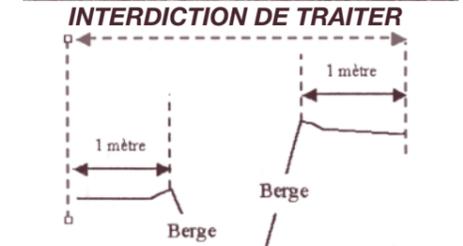
Panneau conforme à l'annexe 1 de l'arrêté préfectoral du 1^{er} février 2008

AFIN DE PRÉSERVER LA QUALITÉ DES EAUX, IL EST INTERDIT D'UTILISER TOUS PESTICIDES (DÉSHÉRBANT, FONGICIDES, INSECTICIDES)

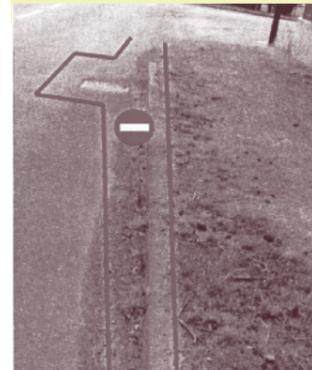
A MOINS DE 5M MINIMUM DES COURS D'EAU, PLAN D'EAU figurant sur les cartes IGN 1/25 000^e. Consultez l'étiquette car la distance peut être plus importante (20,50 ou 100m).



DANS ET A MOINS DE 5M DE LA BERGE DES FOSSES (MÊME A SEC) COURS D'EAU, COLLECTEURS D'EAUX PLUVIALES, POINT D'EAU, PUIITS, FORAGES ne figurant pas sur les cartes IGN 1/25 000^e.



SUR AVALOIRS, CANIVEAUX ET BOUCHES D'EGOUT.



TOUS LES UTILISATEURS DE PESTICIDES SONT CONCERNÉS : PARTICULIERS, AGRICULTEURS, COLLECTIVITÉS ET ENTREPRENEURS. EN CAS D'INFRACTION, LES PEINES ENCOURUES PEUVENT ALLER JUSQU'À 75000€ ET 2 ANS DE D'EMPRISONNEMENT.

Panneau disponible sur les sites internet : <http://www.bretagne.pref.gouv.fr/> et <http://draf.bretagne.agriculture.gouv.fr/corpep/>

PERSONNEL COMMUNAL



SERVICE TECHNIQUE



Messieurs Gobbé Alain, Leblanc Eric, Leblanc Sébastien et Tréhet Philippe travaillent dans les services suivants :

- Voirie
- Eau
- Assainissement
- Bâtiments
- Espaces publics – espaces verts – fleurissement
- Manifestations...





SERVICE JEUNESSE ET BIBLIOTHÈQUE



Monsieur Marolleau Fabien, entouré de Mesdames Chêne Jacqueline, Leblanc Sylvie, Lucas Déborah et Perthuis Janine, encadrent les enfants de 2 à 12 ans : en accueil périscolaire (matin et soir) avant la classe et les mercredis, pendant les petites vacances, pendant le mois de juillet. Encadrent les enfants de 12 à 18 ans toute l'année au service jeunesse.

Madame Sylvie Leblanc est responsable de la bibliothèque. Elle est à votre disposition toute l'année.
Une visite s'impose.



SERVICE RESTAURANT SCOLAIRE



Nos chefs cuisiniers, à savoir Madame Leclerc Nelly et Monsieur Coulange Anthony sont assistés chaque midi en salle par Mesdames Chêne Jacqueline, Foucoin Marie-Madeleine, Houel Annick, Leblanc Sylvie, Lucas Déborah et Perthuis Janine.

Mesdames Foucoin et Houel assurent, en plus, l'entretien de tous les bâtiments communaux, tâche qui n'est pas évidente tous les jours. Aussi, lors de l'utilisation des dits bâtiments communaux, si nous respectons les bâtiments, nous respectons aussi leur travail.

Chaque week-end, Madame Foucoin est responsable des locations à la salle Georges Chrétien.



SERVICE ADMINISTRATIF



Madame Béchu Christiane, secrétaire de mairie, responsable de l'ensemble des services municipaux, chargée de la mise en oeuvre des décisions des élus, est secondée par Mesdames Beauchef Nadine et Pouteau Nathalie, au secrétariat. Mademoiselle Béchu Audrey, qui assure actuellement 11H50/semaine quittera le service administratif de la commune au 31 décembre 2008 pour intégrer à plein temps le service administratif de la Communauté de Communes de l'Ernée.

Une équipe d'agents communaux à votre service

Les usagers du service public, les médias, les élus comparent de façon permanente les pratiques du secteur public et celles du privé, et attendent des services publics qu'ils soient au même niveau que ceux proposés par le privé. C'est-à-dire performants, au meilleur coût et sachant « se vendre ».

A ce jeu, le public n'est jamais gagnant. L'usager-contribuable paye d'avance et comme il n'a pas de relation client avec son objet de consommation, il n'est jamais totalement satisfait. On lui vend sans devanture rutilante du règlement, de l'assistance, des services qu'il oublie tellement ils font partie du paysage : rues, trottoirs, garderie, terrain de foot...

Les services publics ne sont pas dans un champ concurrentiel. Pour préserver l'intérêt général, qui n'est pas seulement constitué de la somme d'intérêts particuliers, ils ont un rôle de régulation, de contrôle, d'équipement quand l'initiative privée fait défaut. Ils contribuent à préserver l'équilibre, la cohérence, l'unité du territoire. Ils expriment la solidarité entre les membres d'une communauté en accueillant tous les publics.

D'un côté les services publics sont supposés porteurs de valeurs nobles de solidarité, de bien commun, mais lents, coûteux, tatillons, démodés. De l'autre, le monde de l'entreprise synonyme de performances, de réactivité, de profits, mais aussi d'égoïsmes, d'individualismes en compétition.

Le fonctionnement, les contraintes et la légitimité distinguent très nettement les services publics.

En opposant des principes appartenant au monde marchand, valorisés par leurs méthodes performantes et dévalorisés à la fois pour leur quête du profit, au service public sommé de conjuguer une logique d'optimisation avec une logique à dimension sociale, on crée un malaise.

Il y a danger si l'on se refuse à reconnaître qu'il existe deux modes de bonnes pratiques.

Le métier du service public doit se renouveler, en affirmant sa culture, sa fierté de servir l'intérêt commun, mais résolument tourné vers des pratiques innovantes, quelquefois issues du monde marchand, qui lui permettent de relever ses défis.

TARIFS 2009

LOCATIONS SALLE GEORGES CHRETIEN

PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES DE SAINT DENIS DE GASTINES	2009
Bal	89,74
Mariage, Baptême, Communion, Repas de famille :	
Location de base - jusqu'à 50 couverts	143,47
Prix du couvert (par couvert au-dessus de 50)	1,05
Banquet, repas de société, Soirée Familiale, Buffet	143,47
Concours de cartes, loto, tombola :	
.(1) Salle cantine seulement .(2) Petite salle seulement	63,24
. Toute la salle	89,74
Vin d'honneur	
. Sans départ de mariage	54,55
. Avec départ de mariage	80,99
Réunion, Assemblée Générale (Sociétés)	50,13
Réunion, Assemblée Générale (Privés)	80,99
Spectacles de variétés (pièces de théâtre, boum) par jour	98,59
Repas de famille le lendemain d'un mariage ou d'une communion	80,99
Soirée dansante des Aînés par soirée	30,40
Sono : chèque caution	271,93
Sono : location	36,11

les consommations d'électricité seront facturées aux utilisateurs

un relevé sera fait avant et un autre après la manifestation

Facturation suivant tarifs EDF en référence aux factures reçues pour les mêmes périodes

PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES EXTERIEURES	
Mariage, Baptême, Communion, Repas de famille : Location de base - jusqu'à 50 couverts	245,27
Prix du couvert (par couvert au-dessus de 50)	1,05
Banquet, Repas de société, Soirée familiale, buffet : Location de base - jusqu'à 100 couverts	362,58
Prix du couvert (par couvert au-dessus de 100)	1,05
Vin d'honneur	
. Sans départ de mariage	99,56
. Avec départ de mariage	144,87
Réunion, Assemblée Générale	118,14
Spectacle de variétés (pièces de théâtre) par jour	144,87
Repas de famille le lendemain d'un mariage	144,87

INDEMNITES SALLE GEORGES CHRETIEN

LIBELLÉ	2009
Pour vaisselle cassée ou manquante :	
. Plat inox	15
. Plateau	23,5
. Verre, tasse, assiette, couvert, autres	2,12
Chèque caution	90,2
pour nettoyage des salles, appareils de cuisine, rangement matériel, ou	
Pour inoccupation de la salle le jour fixé au calendrier (non annulé 2 mois avant le jour fixé de la location)	90,2



AFFAIRES SCOLAIRES ET SOCIALES

LIBELLÉ	2009
Fournitures scolaires : Effectifs 2006 - 2007 : 175 / Effectifs 2007 - 2008 : 181	35,34
Classe Découverte (par élève)	15,86
Récompense scolaire Voyage par car (primaire public)	465,03
ou Cadeau de Noël (par enfant)	13,46
Garderie scolaire - enfants de la commune ou scolarisés à ST DENIS	
. Un enfant	3,23
. Deux enfants	6,01
. Trois enfants	8,20
. Par enfant en plus	2,22
Garderie scolaire - enfants hors commune et non scolarisés à ST DENIS	
. Un enfant	4,01
. Deux enfants	7,14
. Trois enfants	9,08
. Par enfant en plus	2,22
Centre aéré - par enfant de la commune ou scolarisé à ST DENIS	
. Semaine de 4 ou 5 jours	48,2
. Semaine incomplète par jour	15,46
. Semaine de camp (seule) repas compris	118,42
. Semaine de camp + 5 jours de présence	98,11
. Semaine de camp de 3 jours	82,69
Centre aéré - par enfant hors commune et non scolarisé à ST DENIS	
. Semaine de 4 ou 5 jours	49,99
. Semaine incomplète par jour	17,2
. Semaine de camp (seule)	146,89
. Semaine de camp + 5 jours de présence	120,2
. Semaine de camp 3 jours	100,83

LOCATION MATÉRIEL
ET MOBILIER

LIBELLÉ	2009
Ancienne vaisselle par 50 couverts (Forfait)	15,61
Indemnité vaisselle cassée ou manquante	1,05
Matériel :	
La barrière	1,39
La photocopie noir et blanc A4 et A3	
- aux particuliers	0,30
- aux associations	0,10
La photocopie couleur A4 et A3 :	
- aux particuliers	1,50
- aux associations	1,00
Tables (aux dyonisiens)	3,34
-Chaises (aux dyonisiens) . la dizaine	7,11

LOCATIONS DE TERRAINS
(Droits de place)

LIBELLÉ	2009
Droits de place : Marchand ambulant :	
- de 0 à 20 m2	8,06
- plus de 20 m2	16,19
- forfait annuel	40,43

BATIMENTS COMMUNAUX
CHAUFFAGE ET LOCATION

LIBELLÉ	2009
Frais de chauffage - recouvrement près de l'occupant Logement de fonction rue de la Gare	50 % de l'école maternelle
Location salle des sports	10,40 prix horaire

SERVICE FUNÉRAIRE

LIBELLÉ	2009
Concession : . 30 ans	111,81
. 50 ans	154,04
Concession colombarium 15 ans	250,00
Taxe Funéraire :	0,97
Location caveau provisoire par jour	
Arrivée ou départ de corps	8,97
Exhumation	

INDEMNITES

LIBELLÉ	2009
Bibliothèque	376,47
Gardiennage de l'église (annuelle)	394
Chaussures, vêtement de travail (le personnel communal)	80,38

VOIRIE

LIBELLÉ	2009
Vente de vieux chemins ruraux :	
. En limite de propriété	0,35
. Rassemblement de 2 pièces	0,4
Élargissement et redressement de voies communales :	
. Indemnité globale de terrain	0,5
. Indemnité de clôture (ml)	0,6

SERVICE DES EAUX

LIBELLÉ	2009
Abonnement - Redevance fixe	
. (par semestre)	23,96
. De 0 à 200 m3	1,19
. De 201 à 500 m3	0,8
. De 501 à 1 000 m3	0,6
. Au-delà de 1 000 m3	0,46
Fonds départemental pour l'eau	
de 0 à 6 000 m3	0,2413
de 6 001 à 24 000 m3	0,193
de 24 001 à 48 000 m3	0,1447
de 48 001 à 100 000 m3	0,0964
au-delà de 100 000 m3	0,0481

EAU - TRAVAUX SUR LE RÉSEAU

LIBELLÉ	2009
Branchement principal :	
- forfait de 5 mètres	377,39
- mètre linéaire supplémentaire	8,51
Déplacement de compteur :	
- forfait de 5 mètres	89,4
- mètre linéaire supplémentaire	8,51
Compteur à remplacer :	
- diamètre 15 ou 20	72,3
Réinstallation d'un compteur :	
suite à résiliation d'abonnement	89,4
Remplacement couvercle de citerne	15,28

SERVICE ASSAINISSEMENT

LIBELLÉ	2009
Taxe pollution (prix fixé par l'Agence de Bassin)	/
Taux pollution domestique	
Taux réseau de collecte	
Taxe assainissement	0,56
TRAVAUX SUR RÉSEAU	
Extension ou raccordement	
- moins de 50 mètres	148,09
- plus de 50 mètres	Tous les travaux à la charge du demandeur



TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

La compétence traitement des ordures ménagères relève du département de la Mayenne, et la compétence collecte et gestion des déchets ménagers relève de la Communauté de Communes du Pays de l'Ernée pour tout changement :

- dans votre foyer (naissance, départ, ...)
- dans votre commerce (changement de surface ...)
- si votre résidence secondaire passe en résidence principale, inversement...

INFORMATIONS ET RENSEIGNEMENTS

Concernant la facturation, le calcul, les anomalies que vous auriez pu remarquer à la réception de votre facture contacter :

Jean-Louis LAGOUTTE ou QUENTIN Loïc
A la « maison des Services »
Place de l'Hôtel de Ville 53500 - ERNEE
Tél. : 02 43 05 24 53

Règlement de votre facture : facilitez vous la vie !!

Il est possible de vous accorder des règlements par prélèvement automatique à échéance annuelle ; des documents d'autorisation sont disponibles au service ordures ménagères de la Communauté de Communes.

JOURS ET POINTS DE COLLECTE

Le jour de collecte : JEUDI MATIN

2ème collecte : métiers de bouche et maison de retraite... **LUNDI APRES MIDI**

POINTS DE COLLECTE EN CAMPAGNE, OU SONT-ILS SITUÉS ?

V.C. de Vilgérard,
R.D Montaudin près du lieu-dit « Les Loges »,
V.C Milardières au lieu-dit « La Louverie »,
V.C de la Rue, au lieu-dit « La Paillardière »,
V.C de l'Ecorcerie carrefour avec la route départementale de Brecé,
R.D Brecé près du lieu-dit « La Boisardière »,
V.C de la Gare
V.C La Rostièrre

Nous vous rappelons que ces points de collecte sont réservés aux habitants de la CAMPAGNE. Les habitants du bourg bénéficient d'un ramassage « porte à porte » chaque jeudi.

Nous comprenons qu'il est plus agréable de déposer ses ordures loin de chez soi. Mais avez-vous pensé aux personnes qui habitent près de ces points de collecte ?

Aussi, ne déposons nos ordures qu'à partir du mardi et faisons preuve d'un peu de civisme!



POINTS DE COLLECTE SELECTIVE, OU SONT-ILS SITUÉS ?

- 1- route de Gorrion (près du Château d'eau)
- 2- impasse du Gué (direction Vautorte)
- 3- Parking salle Georges CHRETIEN
- 4- Déchetterie avenue des Prairies

DÉCHETTERIE D'ERNÉE

LUNDI] 14H - 18H
MERCREDI	
VENDREDI	
SAMEDI	10H - 12H 13H30 - 17H30

LA DECHETTERIE RELAIS : Impasse des Prairies

Horaires d'ouverture :

Bennes : Encombrants, ferrailles, déchets verts

Le 4ème week-end de chaque mois (tenir compte du dimanche)

Le vendredi 15 H 00 - 16H30

Le samedi de 15 H 00 - 17 heures

Le lundi de 16 H 00 - 17H30

Bennes : Déchets verts (seulement)

Chaque lundi du mois 16H30 - 17H30.

Chaque samedi du mois 11 H 00 - 12 heures,

seulement pour la période du 1er avril au 30 septembre.

N'hésitez pas à vous y rendre !

Pour tous renseignements, s'adresser :

A la mairie de Saint-Denis-de-Gastines

Tél : 02 43 00 52 14

Ou

à la Communauté de Communes de l'Ernée

Tél : 02 43 05 24 53





DÉTAIL DES DIFFÉRENTS TYPES DE DÉCHETS COLLECTÉS EN DÉCHETTERIE

Encombrants à Saint-Denis-de-Gastines :

- Matelas
- Electroménager avec une coque en plastique
- Canapés
- Sommiers
- Meubles en mauvais état
- Objets divers en plastique



Mise en décharge

Ferrailles à Saint-Denis-de-Gastines :

- Réfrigérateurs
- Congélateurs
- Gazinières
- Bicyclettes en mauvais état
- Objets divers en métal
- Electroménager avec une coque en métal



Fabrication de compost (terreaux)

Gravats à Ernée :

- Déchets exempts de plastique et de métal
- Terres, pierres
- Ardoises
- Briques



Bouchage de trous (agriculteurs, communes)

Cartons à Ernée :

- Cartons de grande taille, pliés et vidés de tous plastique et polystyrène



Fabrication de nouveaux cartons

Déchets toxiques à Ernée :

- Piles, batteries
- Acides, Bases (soude)
- Peintures, colle, vernis
- Huiles minérales (de vidange)
- Produits phytosanitaires (dés herbants...)
- Néons
- Solvants
- Filtres à huile
- Aérosols



Destruction en incinération ou recyclage (huile de vidange...)

Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) à Ernée

- Téléviseurs
- Ordinateurs
- Imprimantes



Démantèlement et recyclage



GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT : PRÉPAREZ VOUS AU CHANGEMENT... CLIMATIQUE



Qu'il soit question d'économies d'énergies, de développement des énergies renouvelables, de transport, d'agriculture, de déchets... la loi de grenelle 1 vient de fixer les orientations à long terme en matière d'environnement et de développement durable !

L'Europe s'est fixée l'objectif de diviser par 4 ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050. Sachant qu'un habitant européen produit chaque année plus de 10 tonnes équivalent CO₂ (1), il faudra qu'il réduise ses émissions pour atteindre une moyenne de 2,5 tonnes par an. Chacun d'entre nous peut agir pour viser cet objectif, soit de manière directe (par la manière de s'alimenter, de se déplacer...) soit de manière indirecte (le recours massif à des appareils de classe A+ fait évoluer l'offre des fabricants...).

Pour répondre à ces objectifs, la loi d'orientation « Grenelle 1 » a fixé les grands principes :

- Passer la proportion des surfaces agricoles consacrées au bio de 2% actuels à 20% en 2020.
- Diviser par 2 l'usage des pesticides.
- Construire des bâtiments basse consommation (<50kWh/m²/an) pour 2012 et à énergie positive (<15kWh/m²/an) d'ici 2020. Actuellement les bâtiments neufs consomment autour de 110 kWh/m²/an.
- Réduire de 25 kg par an et par habitant la masse des ordures ménagères (360 kg aujourd'hui).
- Diminuer les consommations d'énergie de 38% sur les bâtiments existants (viser les 150 kWh/m²/an pour ceux consommant + de 230 kWh).
- Produire 23% de l'énergie consommée à partir de renouvelables (13% aujourd'hui).

Mais au fait, pourquoi « Grenelle de l'Environnement » ?

Cette appellation fait référence au lieu où se sont négociés les accords de mai 1968. Le terme de Grenelle est repris pour désigner les discussions ouvertes aux citoyens devant se conclure par un compromis... C'est la démarche choisie par le gouvernement en invitant des acteurs de sensibilités et d'horizons différents (membres du gouvernement, associations, professionnels, syndicats, scientifiques...) à faire des propositions sur les différents sujets. S'en sont suivis des débats publics.

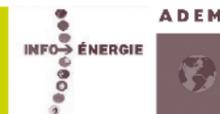
Cette étape de recueil des propositions a duré un an pour se conclure par une loi d'orientation votée à l'assemblée nationale en octobre dernier.

Une nouvelle loi (Grenelle 2) sera votée courant 1er semestre 2009 et fixera les modalités d'application. Au même moment sera votée la loi de finance 2009 qui précisera les soutiens financiers destinés aux particuliers (crédit d'impôts, prêts verts...)

Exemples d'actions permettant d'économiser 2500 kg de CO ₂ (1)	Réduction d'émission de CO ₂ dans l'année
Co-voiturer sur 2000 km (voiture 180 g CO ₂ /km)	180 kg
Composter ses déchets organiques	95 kg
Remplacer une partie de ses consommations en viande de veau conventionnelle par du bio (5Kg)	73 kg
Augmenter la consommation de légumes et protéines végétales à la place de la viande (diminuer de 5 kg la consommation de viande rouge)	90 kg
Installer un poêle à bois pour réduire sa consommation de fioul de 500 litres (=3 stères)	1500 kg
Faire un trajet en train (500 km) au lieu de le faire en voiture	89 kg
Aller chercher son pain ou emmener les enfants à l'école à pied ou en vélo tous les jours (distance aller retour environ 2 km)	150 kg
Installer un chauffe-eau solaire en remplacement de la résistance électrique (65% de couverture sur l'année)	350 kg



Pour plus d'informations contactez votre Espace Info Energie
Conseil gratuit et non commercial auprès des particuliers et artisans
02 43 32 14 45 - fdcivam53-eie@wanadoo.fr

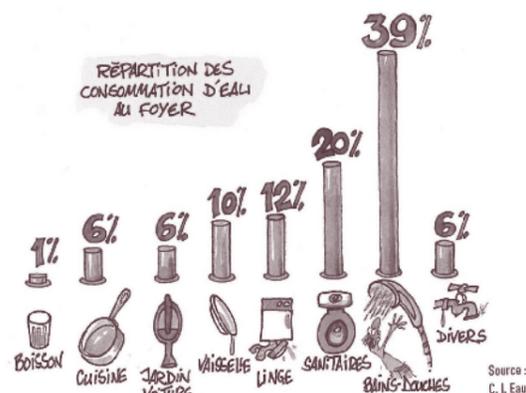
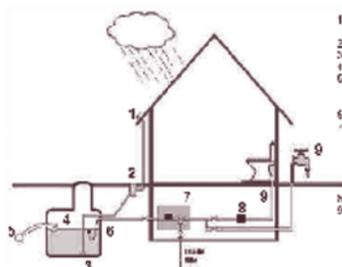


LA RÉCUPÉRATION D'EAU DE PLUIE... DÉSORMAIS AUTORISÉE EN USAGE INTÉRIEUR !

Combien de litre d'eau consomme un français en moyenne par jour ?
150 litres soit 100 bouteilles de 1,5 litres !

60 % de cette eau, soit 30 litres par personne, est utilisé pour le bain ou la douche et les WC. En un an, c'est près de 2 milliards de litres d'eau potable jetées dans les WC...

Au moins 60 % de notre consommation ne nécessite pas d'eau potable, L'eau de pluie mérite donc d'être directement récupérée et stockée. Mais qu'est-il envisageable en France ?



Une réglementation autorise depuis août 2008 l'usage extérieur non alimentaire (arrosage du jardin, lavage voiture, nettoyages...) et intérieur pour l'alimentation des chasses d'eau (dans les conditions et cadre réglementaire régit par l'arrêté du 21 août 2008).

« Alors récupérer l'eau de pluie coule, plus que jamais... de source ! »

Comment ça marche ? Et pour quelle économie ?

L'eau de pluie récupérée et filtrée est stockée dans une cuve extérieure, enterrée ou dans le vide sanitaire. Les cuves peuvent être en béton ou en polyéthylène. Dans nos régions, une toiture de 80 m² permet de récupérer environ 40 m³ d'eau par an et de couvrir de 30 à 50 % de la consommation moyenne d'une famille.

Combien ça coûte ?

Pour un usage non domestique (arrosage jardin, lavages...), le prix d'une installation démarre à 50 €. Pour un système de cuve enterrée avec double-réseau (WC, arrosage jardin, lavage voiture...), l'investissement pour un kit complet se situe entre 2500 et 5000 €. Sachez qu'il existe un crédit d'impôts de 25% pour les habitations principales, usages extérieurs et intérieurs (conditions d'application régit par l'arrêté du 3/10/2008).

Impôt service : 0810 46 76 87

<http://www.impots.gouv.fr>

Récupérer, c'est bien... Ne pas gaspiller, c'est mieux !

Des p'tits trucs pour économiser !

- ➔ Je fais la chasse aux fuites : un robinet qui goutte perd jusqu'à 35 m³/an ; une chasse d'eau : 250 m³/an !
- ➔ Je privilégie la douche au bain et j'évite de rester trop longtemps sous la douche.
- ➔ Je réduis la pression ou le débit d'eau par des économiseurs de robinets ou de douche.
- ➔ J'utilise un gobelet pour me laver les dents !
- ➔ Je fais la vaisselle dans une bassine, robinet fermé.
- ➔ Les toilettes sèches peuvent tout à fait être adaptées dans les maisons !

Pour en savoir plus

Espace Info Energie de Mayenne - 02.43.32.14.45

« Un petit coin pour soulager la planète : toilette sèches et histoires d'eau »

- Christophe ELAIN - Edition Eauphilane

Revue « La maison écologique » n°44/avril-Mai 2008

« Récupérer les eaux de pluie » - Brigitte Vu, éditions Eyrolles

www.oieau.fr/index.htm

www.ideesmaison.com/Economisez-50-sur-votre-facture-d.html

ec-eau-logis.over-blog.net



Pour plus d'informations contactez votre Espace Info Energie
Conseil gratuit et non commercial auprès des particuliers et artisans
02 43 32 14 45 - fdcivam53-eie@wanadoo.fr



(ESPACE DE DÉCOUVERTES ET D'INITIATIVES)

L'E.D.I est un service du CIAS ouvert à tous les habitants de la Communauté de Communes de l'Ernée privilégiant l'accueil d'une population bénéficiaire de minimas sociaux (RMI, AAH, API...), de personnes fragilisées et isolées.

Ce service, qui s'adresse à tous les publics, est toujours en recherche de personnes capables de faire partager, transmettre ses envies, savoirs et savoirs faire au cours de divers ateliers.

Depuis sa création en Juin 2007, de nombreux ateliers ont été mis en place : Jeux de société, Brico-déco, Cuisine, Jardinage, Ateliers parents-enfants, Ballades, aménagement de la P'tite Boutique ainsi que différentes sorties culturelles et de détente sur le territoire mais aussi en bord de mer...

De nouveaux ateliers sont en projet pour fin 2008 et 2009 comme des séances de Formation aux premiers secours, des Ateliers d'arts plastiques, de Gestion de budget, des sorties pour des spectacles organisés dans le cadre de la saison culturelle...

L'E.D.I propose ses différents ateliers au sein de l'Espace Querminais (parc d'activités de la Querminais 2), bâtiment dédié aux services du CIAS qui a été inauguré le vendredi 17 Octobre 2008 en présence de plusieurs personnalités dont Mr Arthuis, président du Conseil général de la Mayenne :

L'EDI est un service du CIAS de l'Ernée, cofinancé par le Conseil Général de la Mayenne cadre du Plan Départemental d'Insertion et de Lutte contre les Exclusions (PDILE).

Un planning des ateliers et activités prévues par l'E.D.I est disponible chaque mois auprès de Virginie ainsi que dans les mairies des communes de la CCE, les services du CIAS (RAM et CLIC), au Centre de Ressources de la CCE, et auprès des partenaires tels que l'ADMR, l'Antenne Solidarité, le CMP...

En cas de besoin, ne pas hésiter à contacter Virginie (animatrice-coordinatrice) au 02-43-04-96-79 le lundi de 13h30 à 17h30 et du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.



« La P'tite Boutique »

La «P'tite Boutique», service du CIAS de l'Ernée accueille depuis le 27 juin 2008 les familles du territoire de la Communauté de Communes de l'Ernée les plus démunies souhaitant enrichir leur garde robe à moindre coût. Ce nouveau service est accessible aux familles bénéficiaires de minimas sociaux, en difficultés ou fragilités financières et/ou sociales...

Pour tout renseignement, contacter Virginie au 02-43-04-96-79 ou se présenter directement à l'Espace Querminais (CIAS de l'Ernée) les lundis après-midi entre 14h et 16h.

Les rayons de La P'tite Boutique s'étoffent progressivement grâce au partenariat que l'E.D.I a tissé avec la boutique « Pèle Mêle », rue nationale à ERNEE.

Il est également possible à tous les particuliers de faire dons de vêtements (nourrisson à l'adulte), linge de maison (draps, serviettes, rideaux...) et chaussures en bon état les vendredis aux horaires d'ouverture de la P'tite Boutique ou dans les locaux de l'espace Querminais durant la semaine.

La P'tite Boutique est ouverte seulement l'après-midi de 13h30 à 17h du 2ème vendredi de chaque mois pour les mois de Décembre, Janvier, Février et Mars, à savoir les :

- vendredi 12 décembre,
- vendredi 16 janvier,
- vendredi 13 février
- vendredi 13 mars

NOUVELLE IMMATRICULATION DES VÉHICULES

Tout savoir sur le nouveau système

Le système actuel d'immatriculation des véhicules, remontant aux années 50, va laisser place en 2009 à un nouveau dispositif plus fiable et surtout plus pratique. Gros plan sur les avantages de l'immatriculation à vie pour les 36 millions d'automobilistes français.

Fini la plaque d'immatriculation établie en préfecture selon le système de résidence de son propriétaire. A compter du 1er janvier 2009, tout véhicule neuf recevra un numéro d'immatriculation unique qu'il conservera jusqu'à sa destruction. Formé de 7 caractères, ce nouveau référencement va entraîner une petite révolution dans le système d'immatriculation des véhicules (SIV) et un allègement des démarches administratives pour quelques 36 millions d'automobilistes français.

Envoi postal sécurisé

Avec ce nouveau dispositif de « plaque à vie », les automobilistes n'auront plus à modifier leur carte grise en cas de déménagement ou en cas de cession de leur véhicule, l'immatriculation étant déconnectée du lieu d'habitation. Autre mesure majeure de simplification prévue par le nouveau système : la possibilité pour les particuliers de s'adresser directement à un concessionnaire automobile ou un garagiste pour effectuer les démarches d'immatriculation de leur véhicule sans avoir à passer par la préfecture ou la sous-préfecture.

Lors de l'achat, l'acquéreur se verra remettre un certificat d'immatriculation provisoire, valable un mois et comportant le numéro définitif. Il recevra ensuite dans un délai d'une semaine au maximum, la carte grise à son domicile par envoi postal sécurisé. Ces démarches pourront de plus être effectuées partout en France, dans la mesure où le professionnel aura signé une convention d'habilitation avec la préfecture.

Un système plus fiable, des titres sécurisés

Fruit d'un travail collectif mené depuis 2001 par le Ministère de l'Intérieur et le ministère chargé des transports en partenariat avec les professionnels de l'automobile, le nouveau SIV se veut également plus sûr. Il devra favoriser la lutte contre le vol, la falsification des cartes grises et le trafic de plaques d'immatriculation.

Pour assurer la gestion, la maintenance et l'évolution du système, l'Agence nationale des titres sécurisés a été créée. Elle offrira également une assistance téléphonique aux usagers comme aux professionnels pour les informer de l'état d'avancement de leur demande d'immatriculation ou répondre à des questions juridiques.

CHIENS DANGEREUX : LES PRINCIPALES DISPOSITIONS

Deux catégories de chiens

Les chiens susceptibles d'être dangereux ont été classés en deux catégories, (L 211-12 du code rural) en fonction de leur agressivité.

- La première catégorie, qui comporte des types de chiens non inscrits au « Livre des origines françaises » (LOF), est constituée de chiens qui portent à leur maximum les potentialités agressives de ceux dont ils sont le croisement. Ils sont désignés par les termes « chiens d'attaque ». (chiens appelés «pit-bulls et boerbull»).

- La deuxième catégorie (« chiens de garde et de défense ») (chiens de race Staffordshire terrier, American Staffordshire terrier, Rottweiler, Tosa) est constituée de chiens de race.

La liste des chiens relevant de cette classification a été officialisée par l'arrêté ministériel du 27 avril 1999 (JO du 30 avril) pris en application de l'article R 211-1 du code rural.

Les obligations du propriétaire

Les propriétaires et gardiens de ces chiens dangereux sont soumis à un certain nombre d'obligations précises, notamment celles visées à l'article L 211-14 du code rural. Il s'agit en particulier de l'obligation de déclaration en mairie des chiens relevant de ces catégories, de la stérilisation des mâles et femelles relevant de la première catégorie, de l'obligation d'assurance garantissant la responsabilité civile du propriétaire ou du détenteur pour les dommages causés aux tiers par l'animal.

Les conditions de circulation

La loi a également fixé les conditions de circulation des chiens dangereux. Aux termes de l'article L 211-16 du code rural, l'accès des chiens de la première catégorie aux transports en commun, aux lieux publics à l'exception de la voie publique et aux locaux ouverts au public est interdit. Leur stationnement dans les parties communes des immeubles collectifs est également interdit. Sur la voie publique, dans les parties communes des immeubles collectifs, les chiens de la première et de la deuxième catégorie doivent être muselés et tenus en laisse par une personne majeure. Il en est de même pour les chiens de la deuxième catégorie dans les lieux publics, les locaux ouverts au public et les transports en commun.

Les pouvoirs du maire

Pour les chiens qui, compte tenu des modalités de leur garde, présentent un danger pour les personnes ou les animaux domestiques, le maire peut procéder, le cas échéant d'office, à l'application des mesures prévues à l'article L 211-11 qui lui permettent de décider le placement dans un lieu de dépôt adapté. En cas de danger grave et immédiat le maire peut faire procéder à leur euthanasie. L'article L 211-11 instaure une présomption de danger grave et immédiat des chiens de 1re catégorie (chiens d'attaque) ou de 2e catégorie (chiens de défense) dans un certain nombre de situations.

Les sanctions

Les sanctions sont prévues aux articles L215-1 et suivants du code rural. Le non-respect des obligations fixées par la loi est pénalement sanctionné, notamment le fait d'acquiescer, de céder à titre gratuit ou onéreux un chien de la première catégorie ou de ne pas avoir fait procéder à sa stérilisation, qui constitue un délit puni de six mois d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amendes.

Article L211-11

I. Si un animal est susceptible, compte tenu des modalités de sa garde, de présenter un danger pour les personnes ou les animaux domestiques, le maire ou, à défaut, le préfet peut prescrire à son propriétaire ou à son détenteur de prendre des mesures de nature à prévenir le danger. Il peut à ce titre, à la suite de l'évaluation comportementale d'un chien réalisée en application de l'article L. 211-14-1, imposer à son propriétaire ou à son détenteur de suivre la formation et d'obtenir l'attestation d'aptitude prévues au I de l'article L. 211-13-1.

En cas d'inexécution, par le propriétaire ou le détenteur de l'animal, des mesures prescrites, le maire peut, par arrêté, placer l'animal dans un lieu de dépôt adapté à l'accueil et à la garde de celui-ci.

Si, à l'issue d'un délai franc de garde de huit jours ouvrés, le propriétaire ou le détenteur ne présente pas toutes les garanties quant à l'application des mesures prescrites, le maire autorise le gestionnaire du lieu de dépôt, après avis d'un vétérinaire désigné par la direction des services vétérinaires, soit à faire procéder à l'euthanasie de l'animal, soit à en disposer dans les conditions prévues au II de l'article L. 211-25.

Le propriétaire ou le détenteur de l'animal est invité à présenter ses observations avant la mise en oeuvre des dispositions du deuxième alinéa du présent I.

II. En cas de danger grave et immédiat pour les personnes ou les animaux domestiques, le maire ou à défaut le préfet peut ordonner par arrêté que l'animal soit placé dans un lieu de dépôt adapté à la garde de celui-ci et, le cas échéant, faire procéder à son euthanasie.

Est réputé présenter un danger grave et immédiat tout chien appartenant à une des catégories mentionnées à l'article L. 211-12, qui est détenu par une personne mentionnée à l'article L. 211-13 ou qui se trouve dans un lieu où sa présence est interdite par le I de l'article L. 211-16, ou qui circule sans être muselé et tenu en laisse dans les conditions prévues par le II du même article, ou dont le propriétaire ou le détenteur n'est pas titulaire de l'attestation d'aptitude prévue au I de l'article L. 211-13-1.

L'euthanasie peut intervenir sans délai, après avis d'un vétérinaire désigné par la direction des services vétérinaires. Cet avis doit être donné au plus tard quarante-huit heures après le placement de l'animal. A défaut, l'avis est réputé favorable à l'euthanasie.

III. Les frais afférents aux opérations de capture, de transport de garde et d'euthanasie de l'animal sont intégralement et directement mis à la charge de son propriétaire ou de son détenteur.



Bénéficiaire	Montant accordé
Orchestre d'Harmonie Saint-Stanislas	2.000 €
Comité des Jeunes	300 €
Comité des Fêtes	2.750 €
Société de Chasse	300 €
Jeune Garde Basket + subvention exceptionnelle interventions dans école	1.694 € + 352 €
Jeune Garde Football + subvention participation animateur	2.422 € + 1050 € max
Jeune Garde Tennis	924 €
Jeune Garde Tennis de Table + subvention exceptionnelle prêt de matériels :	224 € + 420 €
Vélo Club Gastinais	300 €
Au Foin de la Rue + subvention exceptionnelle pour surcoût changement de terrain : parkings +convention région emploi-tremplin	3 000 € 3.000 € 4 300 €
Gaule Gastinaise	300 €
École de Pêche	420 €
Association familiale	650 €
Amicale Gastinaise	1.580.06 €
Amicale des Anciens Combattants – AFN	300 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	300 €
Club des Aînés	300 €
C.C.A.S	300 €
O.G.E.C	66 852.22 €
Association pour l'Organisation du Temps Libre à la Maison de Retraite	300 €
Groupement de Défense des Cultures et de Lutte contre les nuisibles	550 €
A.P.E.L	300 €
St Denis Environnement	300 €
Bad Club	300 €
A.G.C.B	880.73 €
ADASSC	300 €
Comité des commerçants et Artisans	300 €
CA.RA.BO.MA	300 €
Comice Agricole du Pays d'Ernée	500.00 €
Concours Foire d'Ernée	150 €
Association de Jumelage Pays d'Ernée	50 €
Association EPSE contrat ville enfant	1.005 €
A.D.M.R d'Ernée et ses environs	310 €
Syndicat d'Initiative du Pays d'Ernée	200 €
Association des Amis de la B.C.P	50 €
S.P.A Laval	50 €



Le bénévole (du latin actus bénévolus) est un mammifère bipède que l'on rencontre surtout dans les associations où il peut se réunir avec des congénères.

Les bénévoles se rassemblent à un signal mystérieux appelé convocation.

L'ennemi héréditaire du bénévoles est le Yaka dont les origines n'ont pu, à ce jour, être déterminées. Le Yaka est un mammifère bipède qui se caractérise surtout par un petit cerveau qui ne lui permet de connaître que 2 mots Yaka, ce qui explique son nom.

Le grand Yaka bien en retrait de toute activité collective attend le moment d'une erreur, d'un oubli, pour bondir et lancer son venin qui atteindra l'adversaire et provoquera chez celui-ci une maladie très grave, le découragement.

Les bénévoles décimés par le découragement risquent de disparaître et il n'est pas impossible que dans quelques années, on rencontre cette espèce uniquement dans les zoos, comme tous ces malheureux animaux enfermés qui n'arrivent plus à se reproduire.

Les Yaka avec leur petit cerveau et leur grande langue se rappelleront avec nostalgie le passé pas si lointain où le bénévole abondait et où on pouvait le traquer sans contrainte.

au FOIN DE LA RUE



Beau succès pour la 9ème du festival Au Foin De La Rue !

Avec une affluence de 8500 festivaliers, 21 groupes et Cies de rue, une programmation audacieuse, une déco et une ambiance toujours aussi chaleureuses et délirantes, l'édition 2008 du festival a relevé le défi !

Toute l'équipe d'Au Foin De La Rue tient à remercier vivement les 450 bénévoles qui se sont investis durant le week-end et les mois précédents le festival, ainsi que tous ceux qui nous soutiennent et permettent à cette douce folie de prendre forme chaque année.



©Mako.



L'association travaille déjà sur les 10 ans du festival, les 3 & 4 Juillet 2009. En attendant ce bel anniversaire, presque exceptionnel en ces temps de festivals qui mettent la clé sous la porte, l'association prépare d'autres rendez vous culturels, comme la 6ème édition des Pic Nic culturels...

Saint Denis Environnement et la ligne THT Que devient le projet de la ligne THT Cotentin Maine ?

En avril 2008 RTE a retenu officiellement le tracé de la ligne 400.000 volts. Une ligne de 160 Kms qui traverse 64 communes dont 15 en Mayenne. Le collectif « Mayenne Survolté » (dont Saint Denis Environnement fait partie) a décidé de mener une enquête car à ce jour il n'y a pas de données sur les conditions de vie à proximité des lignes THT. L'enquête concerne les personnes actuellement sous une ligne 400.000 volts : Sud Mayenne, Pays de Fougères, Manche ainsi que les personnes sous le futur fuseau Cotentin Maine.

Avec l'aide du CRIIREM (centre de recherche et d'information indépendants sur les rayonnements électro magnétiques) un questionnaire a été mis en place :

- 1)- **Questions sur la situation générale de l'habitation**
- 2)- **Questions spécifiques concernant le lieu de travail, les exploitations agricoles**
- 3)- **Questionnaire individuel relatif à chacun des occupants.**

Quelques membres de notre association y ont participé en allant chez les habitants concernés pour recueillir leurs réponses aux questionnaires. Suite à cette enquête le CRIIREM a reçu plus de 8.000 dossiers qui sont actuellement en phase de dépouillement et d'analyse.

Face à l'inquiétude des populations impactées par le fuseau, des maires aidés par une juriste ont signé un arrêté municipal s'opposant à la ligne THT sur leurs communes, faisant valoir leur droit à protéger la santé de leurs concitoyens et des élevages.

Le développement durable se veut respectueux des enjeux économiques, environnementaux, sociaux. La santé ne peut être bradée au profit d'intérêts financiers à court terme.

Saint Denis Environnement – actions locales :

A l'occasion de l'assemblée générale le 1er février 2008, nous avons invité Monsieur Lévêque spécialiste de la phyto épuration. Un assainissement naturel, le filtre planté constitue une vraie alternative au tout à l'égout ou à la fosse septique en filtrant les eaux de lavage issues de la salle de bains, de la cuisine, du lave-linge, etc.

Actuellement, notre association projette si un accord est trouvé avec la municipalité, de mettre à la disposition de tout le public à la bibliothèque des livres, revues, BD, livres pour enfants permettant une information, un approfondissement des connaissances, une réflexion sur notre environnement, notre mode de vie.

Au printemps 2009, une sensibilisation sur les déchets, en particulier les déchets verts est envisagée.



Si vous êtes intéressés par nos actions, vous pouvez contacter les responsables : BOCQUET Christian, LEBRUN Jean-Claude, JOURDAIN Daniel.



La saison 2007-2008 s'est bien terminée pour les 3 équipes seniors malgré les difficultés encore rencontrées puisque l'équipe B n'a obtenu son maintien que lors de la dernière journée.



Les équipes de jeunes ont fait une bonne saison, l'école de foot a fonctionné avec une moyenne de 35 enfants le mercredi. Les équipes en entente avec l'AS Gorrion se sont bien comportées avec une mention particulière pour les moins de 15 ans qui montent d'une division et finalistes de la coupe de district.

Le couscous football basket ainsi que la journée du tournoi communal ont connu leur succès habituel, nous remercions toutes celles et ceux qui nous soutiennent.

Une cinquantaine de jeunes accompagnés de dirigeants sont allés voir le match Rennes Auxerre comptant pour le championnat de ligue 1, déplacement apprécié de tous, qui plus est de ceux qui n'étaient jamais allés dans un grand stade.

En juin, avec la complicité de Didier LAMBERT, les bénévoles du club se sont retrouvés pour faire la traversée de la baie du Mont Saint Michel, journée conviviale qui a enthousiasmé tout le monde.

La nouvelle saison est déjà bien lancée et nous avons recruté un éducateur en la personne d'Olivier Morin qui a pris en main l'école de football et l'entraînement des 13-15 ans. Avec l'aide très précieuse des bénévoles, ils vont pouvoir assurer l'avenir du club, d'autant plus que de nombreux jeunes nous ont rejoints.

Allez faire un tour sur notre site internet, il est de plus en plus attrayant grâce à notre mentor Thierry, vous pourrez tout savoir sur le club, de plus avec la rubrique de présentation des matchs du week-end vous verrez qu'un écrivain est parmi les footeux.

le bureau.





La saison 2008-2009 a commencé avec 3 équipes seniors, 4 équipes jeunes, une école de basket pour environ 85 licenciés.

Les responsables sont :

- Ecole de basket et Mini poussins :** Michèle Mérienne, Catherine Legros, Annabelle Hatte, Catherine Royer
- Poussins mixtes :** Jérôme Trotin
- Poussines :** Loïc Pouteau
- Benjamins :** Dominique Trotin
- Cadettes :** Audrey Béchu
- Seniors fém. 1 :** Dominique Trotin
- Seniors fém. 2 :** Michèle Mérienne
- Seniors masc. 1 :** Catherine Legros

Pour cette nouvelle saison, 1 arbitre seulement pour le club, ce qui va nous pénaliser sportivement et financièrement.

Actuellement, à l'école de basket environ 10 enfants de 5 à 7 ans s'entraînent le mercredi, Moins que l'année précédente, mais nous avons 2 équipes de poussins et poussines pour 20 enfants.

Il nous reste un point noir : le nombre très faible de joueuses (7) pour notre équipe cadettes (91/92/93) même 94 avec un surclassement, n'hésitez pas, prenez des renseignements ou viens nous voir, match le samedi après midi.

Peu importe l'âge, ne pas hésiter à prendre des renseignements par l'intermédiaire de la mairie ou à la maison 02.43.00.53.50

Bonne saison à tous : joueurs, responsables, arbitres et parents
Et merci à tous ceux qui nous soutiennent (financièrement ou par votre présence aux matches)

La présidente : Catherine Legros

Les entraînements ont lieu :

- Le mercredi :**
- 14h20 : école de basket baby et mini (2001/2002/2003)
- 15h45 : poussines (1998/1999) et benjamins (1996/1997)
- 8h30 : poussins mixtes (1999/2000)

- Le vendredi : 20h30 seniors féminins et cadettes**
- 20h30 seniors masculins**



L'APEL (Association de parents d'élèves) a démarré l'année 2008/2009 par l'accueil des parents autour d'un café, le jour de la rentrée.

Puis, nous avons organisé le loto, nous profitons de l'occasion qui nous est donnée pour envoyer un **GRAND MERCI** aux parents qui ont apporté leur aide que ce soit dans l'aménagement de la salle ou dans la confection de crêpes et autres délicieux gâteaux. Cette journée fut un succès ! Le prochain rendez-vous prévu est le barbecue qui se déroulera le 14 juin 2009.

Les bénéfices de ces manifestations vont financer du matériel pédagogique, le transport des voyages scolaires de chaque classe et le transport de la classe découverte « montagne » qui aura lieu en mai.

L'**APEL** apporte aussi son aide aux actions menées par l'équipe enseignante, le temps fort de cette année sera sans nul doute le concert des enfants de CP au CM2 avec l'harmonie de Saint Denis de Gastines en juin prochain.

En tant que représentants des parents d'élèves, nous sommes à votre écoute, n'hésitez pas à nous contacter.

Les membres du bureau sont :

- Présidente :** Isabelle Gomelet
- Vices présidentes :** Laurence Brard et Anita Gontier
- Trésorière :** Anne Marie Motin
- Secrétaires :** Michèle Merienne et Manuella Bahier

APEL - OGEC

Dates à retenir :

- Barbecue : 14 juin 2009**
- Loto : 13 septembre 2009**
- Soirée familiale : samedi 14 novembre 2009**
repas dansant

OGEC
(ORGANISME DE GESTION
DES ÉCOLES CATHOLIQUES)

Lors de la rentrée 2008-2009, l'école a accueilli 132 élèves.
Nous souhaitons la bienvenue aux nouvelles familles.

Les élèves sont répartis en 5 classes de la façon suivante :

- maternelle, petite section :** Grangeré Anne
- grande section, moyenne section :** Lucas Caroline
- CP- CE1 :** Coquelin Marie-Andrée
- CE1-CE2 :** Leterrier Marie-Françoise
- CM1- CM2 :** Duffault Jean-Christophe (chef d'Etablissement)

Mmes Naudin Josette et Lebourdais Véronique (ASEM) assistent Anne Grangeré et Caroline Lucas et assurent l'entretien et le ménage. L'an dernier de nombreuses activités (sorties, cirque, carnaval...) ont eu lieu et l'ensemble des élèves ont pu les apprécier.

Pour cette année de nombreux projets sont en cours :

- projet danse pour les grandes sections CP et CE1,
- un concert avec l'Harmonie le samedi 20 juin pour les CP, CE1, CE2, CM1, CM2.

Les élèves de CE2, CM1 et CM2 se déplaceront en classe découverte à Cauterets dans les Pyrénées pendant la semaine du 25 au 29 mai 2009.

Je tiens à remercier tous les parents qui en donnant de leur temps, contribuent au bon fonctionnement de l'école. Le bénéfice des différentes manifestations fait baisser le coût des activités éducatives pour les familles. L'OGEC remercie aussi la municipalité pour son indispensable soutien financier.

Bonne année à tous.
Jean-François Quinton

Composition du bureau :

- Président :** M. Quinton Jean François
- Vices présidents :** MM. Jamoteau Daniel et Hameau Olivier
- Trésorière :** Mlle Grandière Mélina
- Secrétaire :** Mme Garnier Jocelyne
- Membres :** Mme Dubois Sandrine, MM. Quinton Philippe, Deniau Jean-Luc, Boittin Jérôme, Fréard Bertrand.



FAMILLES RURALES

Liste des Baby-sitters Année 2008 – 2009

BERMONT Alicia

10, rue des Prés Saint-Denis-de-Gastines 02 43 04 80 33

COQUIN Charlene

« Le Hallay » Saint-Denis-de-Gastines 02 43 00 53 03 – 06 27 83 57 73

DAHIER Anaïs

« La Courlaie » Saint-Denis-de-Gastines 02 43 00 58 70 – 06 09 55 37 71

GUESNON Charlene

« La Bergée » Saint-Denis-de-Gastines 02 43 00 62 92

LANDRY Laura

« Cougé » Saint-Denis-de-Gastines 02 43 00 59 12

LEBLANC Gwendoline

7, rue Saint Georges Saint-Denis-de-Gastines 02 43 00 54 32 – 06 81 22 41 07

LEMETAYER Elise

24, rue de Bretagne Saint-Denis-de-Gastines 02 43 05 35 69 - 06 81 09 17 56

ROUSSEL Hélène

« La Buronnière » Saint-Denis-de-Gastines 06 19 47 92 70

Responsable locale :

PAILLARD Christine

« La Grulière »

Saint-Denis-de-Gastines

02 43 00 62 91 – 06 50 43 90 41

La GAULE GASTINAISE

**104 sociétaires en 2006, 105 en 2007
et 112 sociétaires en 2008,
les effectifs de la Gaule Gastinaise semblent repartir vers la hausse.**

Cette tendance est sans doute le fruit d'une grande activité de l'équipe de Jean-Paul TREHET qui ne rechigne pas à la besogne.

On a procédé à 3 alevinages en truites pour un poids total de 850 kg :

450 kg de truites Fario et 400 kg de truites Arc en ciel.

Le 22 février 2008, alevinage d'ouverture :

430 kg ont été déversés dans les ruisseaux de St Denis, Carelles et Vautorte.

Le 4 avril 2008 :

2ème alevinage de 220 kg et le 25 avril 2008, 200 kg ont pu satisfaire les amateurs de la truite.

Le 25 janvier 2008 : 42 000 truitelles, dont 12 000 gratuites ont également été mises dans les petits ruisseaux

Mais, il faut des moyens pour satisfaire les sociétaires.

Aussi, nous avons organisé deux concours de belote à Carelles le 26 janvier 2008 et à Vautorte le 16 février 2008.

Bien sûr, le concours de pêche et la fête de la pêche ont attiré de nombreux amateurs jeunes et moins jeunes, sur les bords du plan d'eau de SAINT DENIS DE GASTINES.

La tombola a connu son habituel succès.

La pêche journalière a connu un meilleur résultat. En partenariat avec le gîte du Château du Bourg, un groupe d'handicapés a été accueilli pendant les congés de juillet août.

Il est temps maintenant de remercier les alevineurs, les vendeurs de cartes journalières et de permis de pêche, les sponsors et les trois municipalités pour leur participation au bon fonctionnement de la Gaule Gastinaise.



ÉCOLE DE PÊCHE

Pour la 12ème année consécutive, l'école de pêche a ouvert ses portes le mercredi 12 mars 2008 et les a fermées le mercredi 25 juin.

16 séances d'une heure et demie ont été proposées à 16 enfants de ST DENIS DE GASTINES (9), Vautorte (6), CARELLES (1).

Comme chaque année, sont repris les travaux de montages de lignes, plombage, sondage, initiation à la préparation de l'appât, découverte de l'attirail du pêcheur.

Le respect de l'environnement et du poisson (remise à l'eau) est toujours présent à l'esprit de chacun.

Les enfants étaient passionnés, c'était le but à atteindre.
Merci aux bénévoles qui les encadrent.



Cinq journées particulières ou sorties ont été programmées en 2008 :

le 25 mai : journée découverte avec les élèves de l'école St Joseph de SAINT DENIS DE GASTINES,

le 28 mai : sortie découverte sur ruisseau avec Monsieur RIVE,

le 04 juin : étude de la pêche au coup avec Eric PELE de la Fédération départementale,

le 18 juin : sortie pêche à la truite sur Ernée, aux Vaux, en Carelles,

le 25 juin : sortie pêche sur le plan d'eau de Juvigné.

TENNIS DE TABLE

Appel à de futurs pongistes !

Nous étions 20 licenciés, nous ne sommes plus que 16 en 2008. Ce n'est pas suffisant pour avoir 3 équipes complètes lors des compétitions de championnat. Les absences obligent à composer des équipes incomplètes ; elles sont évidemment inévitables.

Les résultats ne sont pourtant pas négatifs, avec du cœur et de l'envie, on peut se surpasser.

La D3 termine 8ème sur 10, la D4 se classe 3ème sur 10 et la D5 obtient une 7ème place très honorable.

En coupe de la Mayenne, l'équipe NC- 75 a participé aux 2 premiers tours et l'équipe 70-60 a été éliminée en quart de finale, consolante par Forcé 10 à 8, un beau parcours.

En coupe de doubles, ST DENIS se place 13ème sur 18.

La saison 2008-2009 vient de débuter :

3 équipes sont engagées en championnat.

2 équipes participeront aux Coupes de la Mayenne.

Encore une fois, AVIS AUX AMATEURS .



AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS ET AUTRES CONFLITS

L'amicale des Anciens Combattants d'A.F.N et autres conflits de Saint-Denis-de-Gastines , c'est 80 adhérents qui sont répartis de la façon suivante :

-7 Anciens Combattants et prisonniers de guerre 39/45,

-73 Anciens Combattants d'Afrique du Nord y compris les veuves cotisantes.

L'activité de notre amicale est simple.

Pour l'année 2008, voici les grandes lignes :

Lundi 28 janvier, assemblée générale.

Le 3ème samedi d'avril, un repas familial est organisé, c'est une tradition.

Le 8 mai, cérémonie du Souvenir, messe et dépôt de gerbes au Monument aux Morts. L'après-midi, un concours de pétanque est organisé, une soixantaine d'équipes y ont participé.

Le mardi 2 septembre, un voyage était organisé avec l'Amicale de Vautorte. Direction : Le Mémorial de Caën –La Colline aux Oiseaux - le Chemin de fer miniature de Clessy, un voyage très bien organisé et très riche de par son histoire.

Le mardi 11 novembre, cérémonie du Souvenir et dépôt de gerbes au Monument aux Morts. Les conscrits âgés de 18 ans nous accompagnent. Vers 13H00, rendez-vous à la salle Georges Chrétien, un repas nous est servi par des bénévoles, le tout dans la bonne humeur.

A la période de Noël, un colis est offert à tous les cotisants résidant en Maison de retraite ou hospitalisés.

VÉLO CLUB GASTINAIS



Le Vélo Club Gastinais formule loisirs se porte bien.

Le nombre d'adhérents reste stable : 80 personnes hommes, femmes, enfants font du vélo; 60 cyclos et 20 vététistes.

Voici les grandes lignes de notre fonctionnement :

Notre assemblée générale du 25 janvier 2008 a réuni une centaine de personnes. Tout au long de l'année, des circuits sont proposés et adaptés à toutes personnes qui désirent pratiquer ce sport. Nos sorties hebdomadaires sont le mercredi après-midi et le dimanche matin, les horaires varient selon les saisons. Pendant la période hivernale, une sortie est programmée le samedi après-midi.

Quelques sorties spéciales ont lieu :

Dimanche 29 juin, sortie pique-nique du club, direction la Fosse-Arthur dans l'Orne, un lieu super entre Mortain et Domfront. Trois circuits étaient proposés : 58, 78 et 98 kms. Des circuits faciles, ce qui nous a permis de faire une bonne balade. Nous avons rendez-vous dans un site magnifique, avec possibilité de faire de l'escalade, de la marche à pied dans un bois très montagneux. Une rivière à truites ainsi qu'un joli plan d'eau agrémentaient cet univers.

Un week-end découverte à Cancale était organisé les 14 et 15 septembre 2008 : 26 cyclos et vététistes étaient en selle pour un périple de 100 et 165 kms en cyclos et 100 kms pour les VTT tous ravis de ce week-end.

Tout au long de l'année, des sorties spéciales VTT du genre des Vallons Mayennais, la découverte du Saut Roland en Luitré, Les Corniches de Vilpail... sont programmées.

Bienvenue aux nouveaux adhérents qui désirent faire du Vélo.

Raymond Huchet et son équipe sont satisfaits du déroulement de cette saison 2008 malgré la douloureuse épreuve que le club a subi avec le décès de nos deux adhérents Cécile et Paul Lagrève.



N'hésitez pas à contacter les responsables des circuits :

Henri Bréhin et Alain Perrier

en cyclos,

Daniel Jourdain et Christian Hatte
en VTT.

GROUPEMENT DÉFENSE DES CULTURES ET NUISIBLES

**Le groupement s'est réuni le 22 août 2008,
en présence de Monsieur le Maire.**

Peu de monde avait répondu à l'invitation. Néanmoins, nous remercions les personnes présentes qui ont fait preuve d'attention à l'énoncé des projets et au rapport financier qui était satisfaisant. Suite à ces résultats, il a été décidé de reverser l'intégralité des primes versées par la Fédération aux piégeurs. Il est obligatoire de garder les preuves des prises qui sont remises à la Fédération pour contrôle.

Il a été décidé d'acheter 5 cages pièges pour ragondins et rats musqués, mises à disposition des piégeurs, après avoir fait une déclaration en Mairie pour obtenir une autorisation de piégeage, c'est obligatoire.

La corbeautière sera réaménagée et mise à disposition des utilisateurs.

La prochaine assemblée générale sera le 19 avril 2009 à 20H30 à la Mairie.

Pour tous renseignements :

tél. 02 43 00 52 14 ou 02 43 00 57 80

Le Président
R. COQUARD

LE CLUB DES AÎNÉS DE SAINT DENIS DE GASTINES

**L'assemblée générale du Club des Aînés a eu lieu
le jeudi 7 février 2008, salle Georges Chrétien.**

Après une minute de silence en mémoire de nos adhérents décédés, le rapport moral a été présenté par notre secrétaire Germaine Chemin et le compte financier par notre trésorier Roger Ragoïn.

Monsieur André Lâs, notre président départemental des Aînés ruraux de la Mayenne a pris la parole. Au cours de cette intervention de nombreuses questions concernant la vie des clubs des Aînés ont pu être posées.

Les élections du tiers sortant a connu quelques modifications suite au départ de Jeanne Motin et Paul Millet que nous remercions pour leur nombre d'années passées au sein du Club.

Deux nouveaux membres ont été élus : Louis Betton et Marcel Mérienne.

Notre bureau se compose :

Co-Présidents : Madeleine Perrier et Georges Hamon,

Vice-Présidents : Odette Lefèvre, Marcel Deniau

Secrétaire : Germaine Chemin,

Secrétaire-adjointe : Jeanne Guerrier

Trésorier : Roger Ragoïn

Trésorière-adjointe : Marie-Thérèse Le Labourier

Membres : Emmanuel Bahier, Louis Betton, Marie-Thérèse Couasnon,

Simone Chauvière, Juliette Leblanc, Marcel Mérienne, Maurice Paillard,

Georges Paris, Marie-Josèphe Thomas.

Les activités du Club des Aînés sont reconduites mise à part deux nouveautés à savoir, deux circuits de marche 8 à 10 kms et 5 à 6 kms.



Chaque fin de trimestre, le 4ème mardi du mois et le 4ème jeudi, nous fêtons les anniversaires de nos adhérents.

Prochaine assemblée générale le jeudi 5 février 2009 à la salle Georges Chrétien à partir de 13H30. Tous les retraités ayant envie d'adhérer ou non sont cordialement invités.

Le Bureau

amicale GASTINAISE

**L'Amicale Gastinaise (Association des parents d'élèves de l'école
publique Jacques Prévert de Saint-Denis-de-Gastines) a effectué
sa rentrée quelques jours après les enfants.**

Les membres du bureau ont été reconduits dans leurs fonctions :

Présidente : Mme Dufour Marie-Pierre

Trésorière : Mme Bedouet Annie

Vice-Trésorière : Mme Vaïty Sandrine

Secrétaire : Mme Royer Catherine

En 2008, notre association a organisé un repas dansant, un vide-grenier en juin et un loto en décembre. Grâce à l'argent ainsi récolté, les enfants du CP au CM2 pourront partir en classe transplantée dans les Alpes.

Nous tenons à remercier tous les parents et les enseignants qui ont participé au bon déroulement des manifestations organisées et qui ont accompagné nos enfants en sortie.

L'année scolaire 2008/2009 a commencé sous les meilleurs auspices puisque l'école a pu ouvrir une nouvelle classe qui rassemble les CP et les CE1. Cette ouverture de classe permet d'accueillir les enfants dans de meilleures conditions.

Pour l'année 2009, nous reconduisons nos activités.

Nous sommes heureux d'accueillir de nouvelles familles qui permettront à l'association de perdurer.

**Le Comité des Fêtes vous présente tous ses
meilleurs vœux pour l'année 2009.**

Le 16 juillet 2008, les membres de l'AGCB, réunis en assemblée générale approuvent le bilan pour l'exercice 2007/2008.

Cette quatrième année est positive, la progression est régulière, ce qui nous permet de présenter un budget prévisionnel lui aussi en progression. Malgré les prévisions annoncées à la baisse, par les professionnels du tourisme, nous restons confiants pour ce nouvel exercice 2008/2009.

L'ouverture de la salle d'activités, mise en service en juillet dernier, nous permet d'être optimistes. Cette salle d'une capacité d'environ 70 personnes ne sera mise à disposition qu'avec la location du gîte. Elle est équipée pour recevoir des séminaires et des familles.

Le bureau félicite Madame Monnier pour la bonne tenue du gîte ainsi que sa gestion rigoureuse. Il ne faut pas non plus oublier de remercier, les personnes qui viennent donner un coup de main pour le ménage à certaines occasions, également Madame Dassé, embauchée à temps partiel, ainsi que tous les membres de l'AGCB.

Nouveau bureau :

- Président :** Gilbert Perret
- Vices-Présidents :** Alice Petit, Raymond Coquard, Denise Pouteau
- Trésorière :** Magalie Boisard
- Trésorière Adjointe :** Sylvie Herrault
- Secrétaire :** Maud Fréard
- Secrétaire adjointe :** Valérie Fouqué

Encore une fois, merci à tous !

Le Président
Gilbert Perret



COMITÉ DES FÊTES

Une année vient de s'achever, maintenant place au bilan des activités passées.

Le 2 février, nous avons organisé la traditionnelle entrecôte-frites (500 personnes). Les participants ont apprécié le bon déroulement de cette soirée de part la rapidité du service et l'ambiance musicale qui y régnait.

Le samedi 26 juillet, la soirée moules-frites a remporté un vif succès (950 personnes) grâce à l'importante mobilisation des bénévoles. Sans oublier le groupe musical Vista Sono qui a su animer le public tout au long de cette soirée.

Le dimanche 27 juillet, vers 10 heures, traditionnelle randonnée du Vélo Club Gastinais, suivi d'un après-midi où il fut organisé deux courses cyclistes (CCernée)

Tout au long de cette journée, l'Harmonie de Saint-Denis-de-Gastines nous a offert de belles prestations, sans oublier, en soirée, le feu d'artifices et la retraite aux flambeaux.

Toute l'équipe du Comité des Fêtes remercie Monsieur le Maire, tout son Conseil Municipal pour le soutien financier et logistique qu'ils nous apportent, ainsi que les sponsors.

Egalement, un très grand merci à l'ensemble de tous nos bénévoles qui n'hésitent pas à donner de leur temps pour le Comité des Fêtes.

Quelques dates à retenir pour l'année 2009 :

- le 7 février 2009 :** Entrecôtes-Frites
- le 25 avril 2009 :** Election de Miss Saint Denis de Gastines en collaboration avec le Comité des Commerçants.
- le 20 décembre 2009 :** Assemblée Générale tout le monde est invité.

Le Comité des Fêtes vous présente tous ses meilleurs vœux pour l'année 2009.



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



JANVIER

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
27	28	29	30	1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

- 9 Voeux du Maire
- 16 Spectacle ADASSC
- 17
- 23 AG Vélo Club
- 26 AG AFN
- 31 Retour Fête de la Moisson

FÉVRIER

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
26	27	28	29	30	31	1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	

- 5 AG Club des Aînés
- 7 Soirée Comité des Fêtes
Soirée Familiale :
- 21 Société de chasse
- 23 Concours de Belote :
Club des Aînés

MARS

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
23	24	25	26	27	28	1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

- 1 Repas du CCAS
- 7 Soirée Familiale :
Amicale Gastinaise
- 15 Après-midi dansant :
Club des Aînés
- 27 Spectacle Musique
Communauté de Communes

AVRIL

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
30	31	1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

- 2 Repas : Club des Aînés
- 4 Couscous : Basket et Football
- 18 Repas : AFN
- 25 Soirée Comité des Fêtes et
Comité des Commerçants

MAI

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
27	28	29	30	1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

- 8 Pétanque : AFN
- 15 Concert École de Musique
Communauté de Communes
- 17 Après-midi dansant :
Club des Aînés
- 21 Tournoi de Football + Soirée
Football

JUIN

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

- 14 Mechoui : APEL
- 19 Concert École Privée +
Harmonie
- 28 Sortie Vélo :
Vélo Club Gastinais
- 28 Vide Grenier :
Amicale Gastinaise

JUILLET

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
23	24	25	26	27	28	29
30	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

- 3 Festival au Foin de la Rue
- 4
- 25 Fête Communale :
- 26 Comité des Fêtes

AOÛT

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
26	27	28	29	30	1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

- 29 Pétanque Société de Chasse

SEPTEMBRE

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
31	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

- 13 Loto : APEL

OCTOBRE

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
26	27	28	29	30	1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

- 4 Après-midi dansant :
Club des Aînés
- 8 Repas : Club des Aînés
- 17 Choucroute : Harmonie

NOVEMBRE

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
26	27	28	29	30	31	1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

- 11 Banquet :
Anciens Combattants et AFN
- 14 Soirée Familiale OGE
- 21 Concert Ste Cécile :
Harmonie St Stanislas
- 22 Repas Ste Cécile :
Harmonie St Stanislas

DÉCEMBRE

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
30	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

- 5 Repas Ste Barbe : Amicale
des Sapeurs Pompiers
- 13 Loto : Amicale Gastinaise
- 19 Bal : Comité des Jeunes

Lamayenne



Mairie - Rue de Bretagne - 53500 Saint Denis de Gastines
Tél : 02 43 00 52 14 - Fax : 02 43 00 58 48
E-mail : mairie.saintdenisdegastines@wanadoo.fr

www.st-denis-de-gastines.fr

